

ORPHELINAT MAÇONNIQUE
SOLIDARITE JEUNESSE

*Association reconnue d'utilité publique
par décret du 2 Décembre 1927*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

du

Jeudi 14 Juin 2018

pour l'exercice 2017

**En l'Hôtel de la GRANDE LOGE DE FRANCE
8, rue Puteaux - 75017 PARIS**

SIÈGE SOCIAL : 90, RUE DU FAUBOURG SAINT - MARTIN - 75010 - PARIS



« Ils ont besoin de Nous; nous avons besoin de Vous »

MESSAGE DU PRESIDENT

Mes Très Chers Frères Délégués,

Depuis le 14 septembre 2017, nos nouveaux Statuts ont été validé par nos Autorités de Tutelle; ce qui met fin à quatre années de travail de notre Commission Juridique.

Cette année, malgré un timing très chargé du Convent, nous avons décidé de tenir notre Assemblée Générale Ordinaire rue Puteaux le 14 juin 2018 à 10h.

Nous espérons que vous pourrez y assister nombreux.

Pour cela il est nécessaire que vous soyez désigné comme Délégué de votre Loge selon les critères de nos nouveaux Statuts.

Il n'est jamais trop tard pour le faire, il vous suffit de remplir en ligne le formulaire que vous trouverez dans l'espace membre de notre site **sjom.fr** (votre Vénérable Maître a dû vous transmettre toutes les instructions nécessaires).

Nous comptons, Mes Très Chers Frères Délégués, sur votre présence.

« Ils ont besoin de Nous.

Nous avons besoin de Vous. »

J'ai dit.

Philippe CÉLÉRIER

*Président de Solidarité Jeunesse – OM
Paris Le 21 mars 2018*

*
* *

POUVOIR DU DÉLÉGUÉ

Article 16 – Assemblée Générale

Art. 16.1 – Composition

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, titulaires et associés, à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur; ils ont tous voix délibérative.

Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge.

Chaque membre associé est représenté par un délégué désigné par la personne morale.

Chaque membre, titulaire ou associé, dispose d'un nombre de voix fixé par le barème suivant établi en fonction du nombre de membres de la personne morale représentée :

- de 1 à 39 membres : 1 voix;
- de 40 à 79 membres 2 voix;
- de 80 à 119 membres 3 voix;
- de 120 à 159 membres 4 voix;
- à partir de 160 membres 5 voix.

Le délégué d'un membre titulaire et celui d'un membre associé ne peuvent se faire remplacer que par leur suppléant respectif.

En l'absence de désignation par la Loge ou le membre associé de son délégué ou de son suppléant, la Loge ou le membre associé ne peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent pas donner pouvoir au délégué d'une autre personne morale.

Un membre d'honneur absent ne peut donner pouvoir.

Les agents rétribués par l'association non membres, ou des personnes extérieures, peuvent, à la demande du Président, assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

Art. 16.2 – Convocation

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut être complété par d'autres points à la demande du quart des membres de l'Association selon des modalités définies par le règlement intérieur.

Art. 16.3 – Fonctionnement

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si les membres titulaires présents disposent des deux tiers au moins des voix de l'ensemble des présents.

L'Assemblée Générale choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

En dehors des dispositions prévues aux articles 18 et 19, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président peut être prépondérante.

*

* *

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**ANNEE 2017 - 2018**

Président	Philippe CÉLÉRIER
Vice - Président	Georges-Marie DUCLOS
Secrétaire Général	MICHEL LAFARIE
Secrétaire Adjoint	Alphonse WOELFFEL
Trésorier	Jean BATTISTON

Commissaire aux Comptes	Cabinet Deloitte
Archiviste	Jacques PARIS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**ANNEE 2017 - 2018****Fin de Mandat *****Messieurs :**

BATTISTON Jean	2019
*CÉLÉRIER Philippe	2018
DE MARTIN Diégo	2019
DUCLOS Georges-Marie	2019
*HIRIGOYEN Patrick	2018
LAFARIE Michel	2020
LECLERC Patrick	2019
MUSSO Gilbert	2020
NIVARD Pascal	2019
*RABEFANIRAKA Christian	2018
*PARIS Jacques	2018
ROQUES Alain	2020
*SUAREZ Constantino	
WOELFFEL Alphonse	2020

Présidents d'Honneur	André IMBERT Philippe JEAN
Vice - Président d'Honneur	Claude ROSENBERG

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU SAMEDI 20 MAI 2017

Régulièrement convoquée, l'Assemblée Générale Ordinaire de **SOLIDARITE – JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE** s'est tenue le samedi 20 mai 2017 à 15h15, en l'Hôtel de la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux – 75017 Paris, sous la présidence de **Monsieur Philippe CELERIER, Président du Conseil d'Administration en exercice.**

*
* *

35 Délégués étaient présents à l'ouverture de la séance à 15h15, et 18 Frères à titre individuel, pour un total de 1348 voix.

*
* *

Avant d'ouvrir les travaux de notre Assemblée Générale Ordinaire, **le Président Monsieur Philippe CELERIER**, accueille les membres présents

Se sont excusés :

- I. le Commissaire aux comptes, retenu par ailleurs,
- II. et trois administrateurs pour des raisons de santé : **Constantino SUAREZ, Georges Marie DUCLOS et Gilbert MUSSO.**

Se sont également excusées 28 loges :

358 LE REVEIL DU ROUERGUE -RODEZ
456 LA FIDELITE NORMANDE -ROUEN
499 LES DISCIPLES DE SAINT ANDRE D'ECOSSE -BORDEAUX
619 REELLE FRATERNITE -BESANCON
671 MORINIE -LE TOUQUET PARIS PLAGE
672 LES PHILADELPHES-ROGER SALENGRO -LILLE
795 TOLERANCE ET LIBERTE -ARCACHON
810 HELIOS -BORMES LES MIMOSAS
819 LA LUMIERE AMITIE LATINE -AJACCIO (Corse du Sud)
859 TRAVAIL ET RECHERCHES -PARIS
921 LA CROISEE D'OGIVES -LISIEUX
974 EXCALIBUR -DINAN
1040 L'ARCHE DE PAIX -NIMES
1042 LES TROIS MARCHES-MACON
1067 LA TRIPLE LUMIERE -BETHUNE
1108 BURDIGALA -BORDEAUX
1157 L'ARCHE D'ESPERANCE -MONTPELLIER
1158 UNION ET PERSEVERANCE -PAMIERS
1206 ALPHA -NANTES
1227 COURBET -DELLE (TERRITOIRE DE BELFORT)
1260 LES CHEMINS DE L'HOMME - ARCACHON
1265 AMITIE ECOSSAISE -LIMOGES-COUZEIX
1300 SAINT-JEAN DE LA MEDITERRANEE -MONTPELLIER
1307 THOT -CLERMONT-FERRAND
1371 L'INTELLIGENCE DU COEUR -BRON
1392 LE TEMPLE INTERIEUR -MILLAU
1459 TROIS MAITRES SOUS L'ACACIA- CHATEAUROUX
1525 HUMANISME G. MARCOU - M DE JUST - VILLENEUVE S/LOT

Ainsi que MM Jean-Jacques BETTINI, Yvan DEGREMONT et Michel ANTONE.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de « SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » du 20 mai 2017 à 15h15.

1 -ALLOCUTION DU PRESIDENT

Il remercie le Second Grand Maître adjoint de la GLDF, M. Jean Michel FEDELE, qui nous fait l'honneur de sa présence, M. Michel GRIMALDI, Président de l'Entraide Fraternelle, ainsi que son Secrétaire Général, Michel Henri PAVARD.

Il remercie tous les membres du Conseil d'Administration, tous les parrains qui sont là aujourd'hui, et la Secrétaire de notre Association, Georgette SADIK, pour son dévouement et tout ce qu'elle nous apporte au quotidien.

Le Président

Nos statuts ont été approuvés par le Ministère de l'Intérieur il y a plusieurs mois, et nous sommes en attente de la décision finale du Conseil d'État sur les modifications des ces statuts.

Nous aurons à avoir une réflexion sur nos placements financiers, car les taux d'intérêt baissent actuellement, et trouver une solution pour l'avenir.

La maison de la Solidarité n'a pas de toit : le Grand Maître de la Grande Loge De France nous a proposé de nous prêter la salle du Conseil Fédéral afin que tous les intervenants de cette maison là, c'est-à-dire :

- l'Entraide fraternelle
- Fraternité – Santé – Détresse,
- La Poignée de Mains,
- Solidarité Jeunesse

et le Grand Hospitalier de la Grande Loge de France bien sûr, se réunissent tous les 2 mois et demi.

La dernière réunion a eu lieu mercredi dernier, uniquement pour parler des cas difficiles que nous pouvons trouver les uns et les autres, pour mieux aider les Frères ou les familles concernés.

Il y a une quinzaine de jours nous avons organisé une JOURNEE RENCONTRE pour les mamans et les orphelins, à Tours. Nous avons été merveilleusement reçus par les Frères de Tours, qui avaient tout organisé de main de maître.

Je fais un appel à candidature, si dans vos Orientements respectifs l'idée vous prenait de recevoir sur un petit week-end, pour la journée des familles, nous sommes à votre entière disposition pour co-organiser une pareille manifestation et seront très heureux de venir dans vos différents Orientements.

Je voulais aussi vous indiquer que cette année, et depuis maintenant plus de 10 ans, nous n'aurons pas d'augmentation de nos cotisations. A ce jour, nous avons 97 pupilles et 66 familles. Sur les 97 pupilles, la moitié sont en adoption totale et la moitié en adoption morale.

Vous savez que nous faisons toujours des appels aux dons. Les dons peuvent être faits de plusieurs façons : vous avez tous reçu, ou vos vénérables maîtres ont reçu, le document où sont expliquées les modalités pour faire des dons :

- la première étant d'envoyer un chèque à l'Orphelinat,
- la deuxième étant un virement ponctuel en ligne,
- la troisième étant un virement mensuel. Vous pouvez faire un don mensuel de 5 euros, à prélever, par exemple, tous les 15 du mois,
- par virement bancaire.

Dans le même ordre d'idée, nous avons décidé très récemment, parce que nous avons des soucis de communication suite au piratage de la Grande Loge De France, d'ouvrir un site internet qui s'appellera **sjom.fr**.

Vous aurez tous les documents sur ce site, et tout sera en ligne, mais il faut le temps que cela se mette en place.

Voilà ce que je voulais dire en préambule.

Le Président

Nous allons donc commencer notre Assemblée Générale.

*

* *

2 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Vous avez tous reçu l'ordre du jour. Avez-vous des modifications à apporter à cet ordre du jour ?

Aucune observation ou modification exprimée dans toute l'assemblée.

- Mes Frères, je vous demande de voter favorablement pour l'approbation de cet ordre du jour, à mon coup de maillet.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

L'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

*

* *

3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 AVRIL 2016

Vos vénérables maîtres ont tous reçu par internet, un document qui fait 70 à 80 pages, qui contient notamment le procès verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril 2016, que le Conseil d'Administration a déjà approuvé, c'est de la page 5 à 29.

Le Président

- Avez-vous des observations particulières à formuler concernant les pages 5 à 29 du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2016 ?

Silence approbatif

- Je vous demande donc d'approuver notre Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2016.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

*

* *

4 - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES DES 09 AVRIL ET 29 SEPTEMBRE 2016

Le Président

Dans ce long document, pages 30 à 36, vous avez les Procès Verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires des 9 avril et 29 septembre 2016, qui étaient des Assemblées Générales portant uniquement sur les modifications des statuts que nous vous proposons. Y-a-t-il des questions sur ces Procès Verbaux?

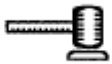
Silence approbatif

- Je vous demande donc d'approuver les Procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires des 9 avril et 29 septembre 2016.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Les Procès Verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires des 9 avril et 29 septembre 2016 sont adoptés à l'unanimité.

*

* *

5- RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président

Nous avons le rapport de gestion du Conseil d'Administration, des pages 37 à 55. Avez-vous des suggestions ou des questions particulières sur ce rapport de gestion ?

- Je vous demande donc d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

*

* *

6 – RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2016

Le Président

Ensuite, nous avons le rapport du trésorier sur l'exercice 2016, pages 56 à 76. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Par contre, on pourrait donner la parole à un Administrateur qualifié, **M. Christian RABEFANIRAKA**.

Christian RABEFANIRAKA Administrateur.

Nous avons un excédent de fonctionnement de 71 000 euros, comme l'an dernier. Les sommes rétrocédées par la Grande Loge de France sont stables : 436 000 euros de produits provenant de la Grande Loge de France.

Le total des charges d'exploitation, donc les charges classiques, sont de 99 000 euros, contre 93 000 euros l'an dernier. Le total d'allocations versées aux pupilles est de 438 000 euros cette année, contre 442 000 euros l'année dernière. Les produits financiers sont de 22 000 euros environ, contre 32 000 euros l'an dernier. Cette baisse est due à la baisse des taux d'intérêt depuis 3 ou 4 ans. Les dons reçus sont de 53 000 euros, contre 48 000 euros l'année dernière. Le résultat global est de 71 293 euros en 2016, contre 73 207 euros l'année dernière.

Le compte d'exploitation est donc négatif ; ce qui fait le résultat : c'est le financier et les produits exceptionnels.

Un participant :

Tu peux nous dire combien il y a eu d'argent distribué ?

Christian RABEFANIRAKA.

438 495 euros, pour 442 665 l'année d'avant. C'est stable.

*

* *

7 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Christian RABEFANIRAKA.

Le premier paragraphe du rapport dit : « *je certifie sans réserve* », et c'est ça qui est le plus important.

*

* *

8 – APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Président

Ce sont les pages 57 à 73. Avez-vous des questions particulières à poser sur le Bilan et le Compte de Résultat ?

Gilbert SPINNATO N° 914 « COMPAGNONS DU GAY SAVOIR », Meudon

Je voulais savoir quel est le Commissaire aux Comptes qui a fait le document.

Le Président

Le Cabinet **DELOITTE**.

Pas d'autres questions ?

- Je vous demande donc d'approuver le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2016.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

*Le bilan et le compte de résultat sont approuvés
à l'unanimité.*

*

* *

9 – QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président

Mes frères, que ceux qui veulent bien accorder le quitus au Conseil d'Administration lèvent la main à mon coup de maillet



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Le quitus au Conseil d'Administration est accordé à l'unanimité.

*

* *

10 – BUDGET PREVISIONNEL 2017 MODIFIE

Le Président

C'est à la page 74. On vous a présenté un budget prévisionnel 2017 et un budget modifié. On avait été un peu trop optimistes sur le nombre de Frères de la GLDF. On est passé de 33 000 à 32 500 pour le budget modifié, et cela a modifié un petit peu toutes les lignes. Avez-vous des questions sur ce budget prévisionnel modifié 2017 ?

Pas de question.

Mes frères, que ceux qui veulent bien adopter le budget prévisionnel modifié lèvent la main à mon coup de maillet.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Le budget prévisionnel modifié 2017 est adopté à l'unanimité.

*

* *

11- BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le Président

Nous sommes revenus à 33000 sociétaires en 2018. Avez-vous des questions sur ce budget prévisionnel 2018 ?

Pas de question.

Mes frères, que ceux qui sont favorables au budget prévisionnel tel qu'il est présenté lèvent la main à mon coup de maillet.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Le budget prévisionnel 2018 est adopté à l'unanimité.

*

* *

12 – RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrive à expiration, cela faisait 6 ans qu'il était en fonction. Vous savez probablement que, jusqu'au 31 décembre dernier, on était tenu d'avoir un Commissaire aux Comptes et un Commissaire aux Comptes suppléant. Depuis le 1^{er} janvier, la nouvelle législation demande uniquement d'avoir un commissaire aux comptes. Nous avons passé un appel d'offres officiel. Il se trouve que notre Commissaire aux Comptes actuel, DELOITTE, est plus que dans les normes de la tarification. Donc, nous proposons de reconduire le cabinet DELOITTE pour un mandat de 6 ans, et il n'y aura pas de suppléant conformément à la nouvelle législation.

Christian RABEFANIRAKA

Je précise que si le Cabinet contient des Associés, il n'y a pas de suppléant ; par contre, si c'est un Commissaire aux Comptes individuel, il faut un suppléant. Dans le cas précis, c'est un Cabinet d'Associés, ce qui explique que nous n'avons pas de suppléant.

Le Président

Pas de question ?

Mes frères, que ceux qui sont favorables au renouvellement du Cabinet **DELOITTE** pour 6 ans lèvent la main à mon coup de maillet.



Silence approbatif et mains levées à l'unanimité.

- Avis contraire ?



- Il n'y en a pas !
- Merci mes Frères.

Le mandat du Cabinet Deloitte est reconduit pour 6 ans, à l'unanimité.

*

* *

13– QUESTIONS DIVERSES

Le Président

Y-a-t-il des questions que vous souhaitez évoquer ?

Roger DURAND N° 880 « LES AMIS ECOSSAIS », Maisons Laffitte

Je sollicite des Présidents des différentes Associations Caritatives, chacun pour sa paroisse, je sollicite de nos Frères Inspecteurs, Grand Hospitalier, et Vénérables Maîtres, pour toutes les Associations Caritatives, qu'ils interviennent beaucoup plus directement et beaucoup plus énergiquement auprès des loges, pour leur rappeler que de l'argent sur des comptes courant, cela ne correspond pas à un réel besoin, et que ce n'est pas un réel signe de fraternité.

Le Président

Merci mon Frère, merci déjà de ton soutien, je pense, au nom de l'Entraide Fraternelle et de Solidarité Jeunesse. Jusqu'au 2 avril 2016, au moment du piratage, on communiquait fréquemment via l'Extranet avec toutes les loges. On faisait un courrier tous les 2 mois. Maintenant, compte tenu des soucis informatiques, nous sommes en train d'ouvrir un site, et nous allons pouvoir peut-être communiquer un peu plus directement, pas avec les vénérables maîtres, parce que nous n'avons pas le fichier de la Grande Loge de France, mais avec tous les Frères qui souhaiteront nous donner leurs coordonnées, notamment les Frères délégués, puisque dans le formulaire pour être Délégué, il y a l'adresse email. Donc, à ce moment là, via le Frère délégué, nous solliciterons et nous expliquerons effectivement ce genre de choses aux loges. Alors, par contre, on ne peut pas « rentrer dans la gestion » du tronc de la veuve de la Loge, et on ne peut pas dire au Vénérable ce qu'il va faire, ou ce qu'il doit faire. Ce n'est pas notre rôle.

Un participant

Rappeler les besoins.

Le Président

Par contre, qu'on fasse un appel aux dons en rappelant les besoins pour nos familles, et pour nos Frères, concernant l'Entraide, on va pouvoir le reprendre, en ce qui concerne l'Orphelinat, dès que notre site sera en place. Sur la prochaine année maçonnique, on va pouvoir reprendre la communication à ce niveau là avec les Loges. Mais on ne pourra le faire qu'avec les Délégués, ou les Frères qui nous donneront leur adresse email, ou les Hospitaliers. Mais c'est pareil, nous n'avons aucun fichier. La Grande Loge de France se refuse, et à mon avis, à juste titre, à donner le fichier à qui que ce soit. Jusqu'à cette année, jusqu'au piratage, les Présidents d'Associations avaient droit, dès l'instant où on ne devait pas le diffuser, au fichier électronique des Loges. On ne l'a plus. On a, comme vous tous, le petit livre bleu. Pour nous, ce n'est pas catastrophique, mais cela nous fait perdre du temps parce que, quand on a une Loge qui nous écrit, qui nous téléphone, le fichier électronique était pratique. Dans les années à venir, je pense, on n'aura pas de fichier, et on ne demande pas de fichier de manière précise, car on ne sait jamais ce qui peut se passer non plus, et les Frères ne seraient pas très contents de voir leurs noms affichés « je ne sais où ». Jusqu'à présent, ce que nous faisons, mais c'est un petit peu compliqué depuis le piratage, on prévenait le Grand Secrétaire qu'on avait une circulaire à envoyer, on la lui envoyait par mail, on mettait une copie au service informatique de la Grande Loge de France, et, dans les 2 ou 3 jours, c'était dans les Loges. Maintenant, c'est un petit peu plus compliqué, parce que le système qui a été mis en place par la Grande Loge de France est peut-être un peu plus compliqué, c'est moins facile pour la Grande Loge de France et pour nous. Voilà où on en est à ce niveau là aujourd'hui.

Michel GRIMALDI, Président de l'Entraide Fraternelle

Cette intervention m'interpelle. La communication, elle existe. Elle existe sur différents canaux : le premier, c'est au séminaire des Vénérables Maîtres, où on explique tout ce que l'on fait, on explique aussi tous les besoins qu'on peut avoir. Elle est faite aussi via le Grand Hospitalier dans les journées d'Hospitaliers, et elle est faite aussi, depuis 2006, grâce à un Grand Secrétaire, et via l'obédience, au niveau des Congrès. On donne un maximum d'informations. On en est même venu à un point, c'est que, quand on a des remarques telles que celle là, à se dire que peut-être trop de communication tue la communication. Ce qu'il faut bien voir, c'est que, un point important, c'est de réexpliquer, au niveau des installations, à travers l'Inspecteur, le rôle de ces Associations. Au niveau du tronc de la veuve, c'est de dire : « est-ce-que vous avez aidé les Associations ? » parce que comme cela si on entend « Non », cela peut peut-être interpeller. Mais, lorsqu'un Hospitalier prend cette position au niveau de la Loge, et qu'il vaut mieux un taux de rendement que cela, on ne peut pas aller tellement plus loin. Par contre, rappelez-vous dans le rituel, « Mes Frères, quelqu'un veut-il intervenir au tronc de la Loge ? », on vous autorise à prendre la parole, et à dire : « Mes Frères, oui, je demande à ce que le Tronc de la veuve soit dédié à SOLIDARITE JEUNESSE, rappelez-vous les 5 pupilles qu'ils ont portés à bout de bras », et là, je vois difficilement le fait de dire « On ne peut pas. ». Et je disais, parce que j'ai aussi été Inspecteur, et même Grand Hospitalier, je disais au Convent, « Mes Frères, si seulement », à l'époque je parlais de 800 loges, « si seulement 800 Loges donnaient un Tronc de 30 euros à chaque Association, regardez ce que cela ferait chaque année pour les Associations ! ». Continuez à œuvrer tel que cela. Ce qu'il faut bien dire, c'est que, aussi bien Solidarité Jeunesse que l'Entraide Fraternelle, lorsqu'on doit aider un Frère, on ne regarde jamais si la Loge nous a aidé ou pas : c'est le Frère, ou ce sont les pupilles, qui comptent pour nous.

Henri LEBLANC, N°1538, « LA PIERRE DE L'ESTEREL », St Raphaël

Je suis un jeune Délégué, d'une jeune Loge, qui a 5 ou 6 ans. D'abord, pour l'intervention de notre premier Frère, je peux porter témoignage que le Député de notre Loge nous informe régulièrement de tout ce qui vient d'être dit : donc, la communication, elle passe.

Ma question, c'est sur l'appel à candidature pour la journée des familles. Est-ce que l'on pourrait avoir des informations sur le travail que cela représente? où est-ce que l'on peut s'adresser ? Où est-ce qu'il y a quelqu'un qui fait relais ?

Le Président

Juste après l'Assemblée Générale, tu t'approches, et je te donnerai les coordonnées, et tu pourras appeler. Avec un grand plaisir.

Roger DURAND, N°880 « LES AMIS ECOSSAIS », Maisons Laffitte

Il y a un maillon qu'il faut peut-être rétablir dans la chaîne de communication, c'est le jour de l'installation du Collège, en présence du Frère Inspecteur, quand il demande : « Comment se porte le tronc de la veuve ? », et une pantalonnade usuelle consiste à répondre : « le tronc de la veuve se porte bien. ». Or, le rituel d'installation prévoit que l'Hospitalier doit donner un compte rendu financier et moral de l'activité de la Loge. Pour que le Frère Inspecteur sache si la Loge a donné ou non, il doit demander ce compte rendu tel que le rituel le prévoit.

Le Président

Tu n'as pas tort. Le problème, c'est que ça dépend des Conseillers Fédéraux et des Inspecteurs, et des Installateurs de Loge. A ce niveau là, le Grand Maître, l'année dernière, a fait un séminaire un petit peu court, pour vous dire tout simplement que chaque Association sera conviée à ce séminaire des nouveaux Conseillers Fédéraux, et des anciens, et que nous présenterons nos Associations à cette occasion, que nous allons donner un document, et chaque Installateur de loge aura un « book » avec lui. On ne peut pas être derrière pour savoir s'il dit ou s'il ne dit pas.

Gilles SERMENT, N° 454, « ESPERANTO », Paris

Trésorier de la Poignée de main, Association du Congrès IDF-OM-OE

Je visite les Loges, parce qu'effectivement, il faut faire connaître nos Associations. Je tairai, par fraternité, le nom de l'une de celles-ci. Je rentre dans cet atelier, le courrier est lu par le Vénérable, « un courrier de la Poignée de mains, Frère Secrétaire, tu feras circuler ! ». Personne n'a entendu ce qu'est la Poignée de Mains. Lorsque la parole a été donnée, j'ai demandé la parole. « Je suis Gilles SERMENT. Voilà ce qu'est la Poignée de Mains, et je réclame le tronc de la veuve. ». Au moment où je parlais, le Vénérable étant dans ses trucs, et je ne le voyais plus. Dans sa Loge, il y avait 2 Frères qui étaient en recherche d'emploi. Ils sont venus me voir à la fin de la tenue : « Tu sais, on ne connaissait pas la Poignée de Mains ». On a beau envoyer tous les documents que l'on veut, si on ne va pas sur le terrain, c'est lettre morte.

Christophe MAINGUET, N° 918 « LA PARFAITE AMITIE », Rennes

Je suis le nouvel Hospitalier de ma Loge depuis le début de l'année, et c'est pour cela que je me suis rendu à la journée des Hospitaliers il y a quelques mois à Alençon, ce qui m'a permis de mieux cerner le rôle des Hospitaliers, qui est souvent un petit peu vu comme un plateau de seconde zone dans les ateliers. Cela m'a permis de faire un rapport assez clair sur toutes les fonctions et tous les moyens dont pouvais disposer l'Hospitalier pour remplir notre rôle de fraternité et d'entraide. Dans ce cadre là, j'ai aussi fait un rapport financier, et je dois dire que mes Frères ont tiqué sur 2 points: que ce soit Solidarité Jeunesse, et aussi l'Entraide Fraternelle, sur le montant du trésor de guerre, où certains se posaient la question de savoir de quel intérêt d'avoir un trésor de guerre qui est de près de trois ans de fonctionnement. Est-ce que on a vocation à thésauriser comme ça ? Et la conclusion de cet échange qu'il y a eu dans mon atelier était de dire : « Est-ce que autant d'Associations étaient utiles ? Est-ce que une seule ne serait pas nécessaire ? ». Je vous rapporte tels quels les propos de mes Frères.

Le Président

Sur le problème de ce que tu appelles « notre trésor de guerre », je parle pour l'Orphelinat, effectivement, nous avons pratiquement 3 ans. Lorsqu'un Frère décède, nous prenons en charge l'enfant jusqu'à son entrée dans la vie active, entre 25 ou 30 ans. Or nous n'avons que 3 ans d'avance de financement ; que faisons-nous ?

Deuxième chose, c'est que nous avons, en ce qui nous concerne, 155 ans d'existence. C'est 155 ans d'économies de la structure, de gestion en « bon père de famille ». Effectivement, notre vocation n'est pas de thésauriser, nous cherchons tout simplement à aider les familles. Lorsqu'on a une demande d'une aide pour un gamin, à qui on donne déjà 8 ou 10 000 euros par an, et qui veut faire une école supérieure à tel ou tel endroit, et que l'inscription coûte 11 000 euros, on ne discute pas, on fait le chèque. Effectivement, il y a des années où on va mettre un petit peu d'argent de côté, des années où on va mettre moins, voire pas du tout, voire rogner un petit peu dans le « bas de laine », c'est cela la vie de l'Association.

Ensuite, regrouper en une seule Association, tu parles de l'Entraide Fraternelle et de l'Orphelinat, « on ne fait pas le même métier ». Nous, n'avons aucun contact avec les Frères, nous avons un contact avec les mamans et avec les orphelins. L'Entraide Fraternelle ne connaît pas les mamans et les orphelins dans ses dossiers. Elle ne connaît « que » les Frères. Nous faisons deux métiers complètement différents. Nous aidons les familles; d'ailleurs, ce n'est pas la maman qu'on va aider, ce sont les enfants. Nous allons financer, apporter un soutien financier, mais également moral, et tout ce que nous pourrions faire sera pour les enfants.

Un autre point : supposons que demain nous décidons de nous « marier » avec l'Entraide Fraternelle, l'utilité publique, est perdue! Parce que nous sommes d'utilité publique. Si aujourd'hui, nous faisons la demande d'utilité publique, nous ne l'aurions pas, puisque nous n'aidons que des ayants-droit de Frères. Il ne faut pas non plus prendre ce risque là de perdre l'utilité publique, qui, malgré tout, est un statut auquel on tient, aussi bien l'une et l'autre structure.

On peut tout envisager et tout dire. Je ne suis pas particulièrement surpris par ta question ; en effet, des Frères de Rennes nous l'avaient déjà posée à plusieurs reprises, et notre réponse est à peu près toujours la même.

Stéphane VALLOT, N°1094, « EQUITAS », Paris

En tant que délégué, et ancien pupille, je passerai le message dans ma loge, en tout cas pour que le tronc de la veuve puisse être versé de temps en temps à Solidarité Jeunesse. Y-a-t-il une tendance d'évolution sur les pupilles ?

Le Président

Première chose : nous nous sommes rendu compte, il y a deux ans, que l'effectif des pupilles baissait. Lorsque notre Grand Maître a été élu, nous nous sommes rencontrés, on a évoqué le problème, et il nous a donné la liste des loges qui avaient des Frères passés à l'Orient Éternel. Nous leur avons écrit. C'est assez surprenant ! On a eu des coups de téléphone : « nous avons un Frère qui est mort depuis 5 ans, depuis 3 ans ».

Ces courriers ont été envoyés aux Loges il y a bientôt deux ans. Le dernier dossier, qui a été reçu suite à ce courrier, a été pris en compte lors du Conseil d'Administration du mois dernier, où le Frère est décédé depuis 6 ans, depuis 2011. La veuve a 2 enfants, dont une qui travaille maintenant, et l'autre qui suit ses études. La veuve paye 850 € de loyer par mois, elle habite en région parisienne, elle gagne 10 000 euros par an. Les Frères ont mis 6 ans pour faire le dossier. Il a fallu qu'on rappelle maintes et maintes fois le Vénérable, l'Hospitalier, le Frère qui a été nommé comme Parrain pour leur expliquer qu'on attendait le dossier. Il a fallu 2 ou 3 mois, pour entendre : « je l'ai le dossier, je ne veux pas te le poster, je te l'amènerai parce que je passe souvent devant ton bureau ». Il a fallu qu'on se fâche un petit peu, de façon à « récupérer » ce dossier et nous avons, bien sûr, pris la décision d'aider cette famille, avec un effet rétroactif partiel, chose qu'on ne fait jamais.

Nous avons donc aujourd'hui 97 pupilles, 66 familles. Ça va descendre un petit peu avec la sortie du mois de juin, des enfants qui finissent leurs études.

La région qui a le plus de familles est la région Méditerranée, ensuite vient Paris, ensuite le Sud-Ouest. Ceux qui ont le plus de pupilles : Paris, Méditerranée et Sud-Ouest. Cette représentation graphique, votre Vénérable l'a reçue dans le fascicule. Qu'il n'imprime pas les 80 pages, je peux le concevoir, mais qu'il ne fasse pas « transférer » et « envoi », ça me dérange un peu.

Pascal NIVARD Secrétaire Général

Cher Président, je profite de la présence du Second Grand Maître adjoint pour attirer son attention sur quelques mots que vous venez de prononcer : « nous sommes difficilement, voire pas informés du décès des Frères. ». A ce sujet là, ce n'est ni une demande, ni une suggestion, mais une pensée partagée, c'est que les loges pensent très immédiatement à prévenir la GLDF qu'un Frère est décédé, ou a démissionné. De fait, il n'est plus, ni ses ayants-droit, bénéficiaire de l'aide de Solidarité Jeunesse. Ce pourrait être une piste de réflexion d'informer Solidarité Jeunesse quand un Frère décède.

Le Président

Nous ne prenons le dossier que lorsque le Frère est actif. Nous avons évoqué ce problème avec le Grand Maître, et je pense qu'aux environs de septembre – octobre, nous aurons à nouveau la liste des Loges, leur email, où des Frères sont passés à l'Orient Éternel depuis qu'il nous avait donné la dernière liste, de manière à savoir s'ils ont bien fait le nécessaire.

Thierry LACHAT N° 906 « LA FRATERNITE DYONISIENNE », St Denis Hospitalier de sa Loge.

Je suis le Frère dont tu as parlé tout à l'heure, qui a été négligent, et qui a tardé à te fournir les éléments, mais je peux te dire que je n'ai pas traîné. Si ça a tardé, c'est que j'ai mis du temps pour réunir tous les documents nécessaires pour déposer le dossier, et qu'il a fallu aussi obtenir l'accord des Frères de mon atelier, pour que certains se proposent pour être Parrain du jeune Jean Nicolas. Je n'ai pas eu l'impression de perdre mon temps.

Le Président

Mon Frère, je ne dis pas que tu as perdu ton temps, et tu n'es pas Hospitalier depuis 6 ans. Notre Frère de ta Loge est décédé en 2011, et on a le dossier depuis un mois.

Thierry LACHAT N° 906 « LA FRATERNITE DYONISIENNE », St Denis Hospitalier de sa Loge.

Je suis moi-même étonné, et on m'a laissé entendre qu'ils ignoraient ce dispositif.

Gilles SERMENT N°454 « ESPERANTO », Paris

Je suis Hospitalier de ma Loge. Au niveau de l'affectation du tronc de la veuve, c'est à la discrétion de l'Hospitalier et du Vénérable. Les autres Frères de la loge n'ont pas regard sur le tronc de la veuve. Et au contraire, je commettrai un parjure, parce que personne n'a à connaître que tel Frère est indigent, ou a de grosses difficultés. Il y a un « intuitu personnae » qui se passe entre l'Hospitalier et le Frère : l'Hospitalier ne peut pas trahir la confiance du Frère, sinon, tout va à vau-l'eau, on trahit notre serment, et on est parjure.

Michel LAFARIE Secrétaire Général Adjoint,

Je ne partage pas l'opinion de notre Frère. A la fin de la procédure rituelle, extrêmement bien faite, il est dit : « quelqu'un d'entre vous réclame-t-il le sac aux propositions ou le tronc de la veuve ? ». C'est à ce moment là qu'il faut intervenir. N'importe quel Frère peut proposer que le tronc hospitalier soit affecté à tel ou tel Frère, ou à tel organisme. Cela m'arrive extrêmement fréquemment lorsque je suis en visite, de demander le Tronc Hospitalier pour SOLIDARITE JEUNESSE. On ne trahit rien en demandant le Tronc Hospitalier au profit d'une œuvre caritative.

Marc BOL N° 872/1011 « LE DELTA ET LA ROSE ARIANE », L'Hay Les Roses

Tu viens faire cela chez moi, et tu vas te faire rembarrer. Chez nous, on le propose avant que le tronc passe, ça permet de charger beaucoup plus, et il est complété derrière par le Frère Hospitalier, afin de pouvoir récupérer 80, 100 euros, et compléter à 150 ou 200 euros. Si tu réclames le tronc de la veuve, on va te le présenter pour que tu puisses mettre ce que tu n'as pas mis, mais pas pour que tu puisses le prendre.

**Alain DUBUISSON, 410, « MINERVE », Paris
Hospitalier du Congrès IDF-OM-OE.**

Mes prédécesseurs ont créé un Mémento de l'Hospitalier, dont j'assure les mises à jour. Il a pour mission d'informer sur ce qu'est le « métier » d'Hospitalier, et surtout les informations sur toutes les Associations, sur leurs missions, et comment les contacter. Ce fichier est au format PDF, il est envoyé à chaque Vénérable, Député et Hospitalier. Je me suis aperçu, mais de moins en moins maintenant, qu'un Hospitalier m'appelait en me disant : « j'ai un problème avec un Frère en recherche d'activité, que dois-je faire ? » Je lui réponds alors : « Mon Frère, tu as le Mémento, tu l'as reçu, tu l'as édité ? ». >Le demandeur : « Oui, mais je préfère t'appeler ! ». Sur ce côté anecdotique, c'est qu'il y a besoin du contact aussi.

J'allais venir au rôle de l'Hospitalier du Congrès. Le Congrès, est un organe Administratif, mais, pour l'Hospitalerie, c'est également un organe de communication pour fluidifier entre l'Hospitalier de la loge, qui se dit « je ne sais pas trop comment faire, l'Obédience, c'est loin, c'est grand, c'est dans la capitale », donc l'Hospitalier du Congrès a ce rôle là, de communiquer. J'ai vu que tous les Congrès organisent une journée des Hospitaliers, c'est un organe d'information. J'invite chacun de vous tous, dans vos Loges, à faire une amicale pression à l'Hospitalier pour qu'il participe à ces sessions de communication.

Totem BELCACEM N°1464, « PER ANKH »Paris

Je suis un jeune Hospitalier, et c'est pour revenir à la demande du tronc de la veuve. Nous avons mis cette phrase à l'ordre du jour de notre Loge, et comme rien n'est laissé au hasard dans les rituels, on ne dit pas : « qui a oublié de mettre quelque chose dans le tronc de la veuve ? ». On dit bien : « qui demande le tronc de la veuve ? ». Cela veut dire que si un Hospitalier ne fait pas son travail auprès d'un Frère de la loge, le Frère peut venir devant les autres prendre le tronc de la veuve, parce que le Frère Hospitalier n'aurait pas fait son travail. Donc, le Frère qui dit : « moi, je me lèverai pour demander le tronc de la veuve », je pense qu'il a le droit de le faire dans les loges.

Michel LAFARIE Secrétaire Général Adjoint,

Une précision : lorsque je réclame un tronc, c'est en qualité d'Administrateur de SOLIDARITE JEUNESSE, bien entendu.

Michel GRIMALDI Président de l'Entraide Fraternelle

Très cher Frère Président, puisqu'on vient sur le rituel, lorsqu'on dit : « quelqu'un demande-t-il le tronc de la veuve ? », il faut bien voir que ce tronc, à l'origine, c'était aussi bien pour mettre que pour prendre. C'est pour cela qu'on disait : monnaie sonnante et trébuchante, cela faisait du bruit, et on pouvait très bien se servir.

Le Président

Merci à tous.

J'ai oublié de saluer notre Frère **Philippe JEAN**, passé Président de l'Orphelinat, Président d'honneur, et qui est fidèle et quasiment toujours présent à nos Conseil d'Administration.

Avant de passer au dernier point, qui sera le renouvellement des Administrateurs, si vous voulez bien, nous allons donner la parole à notre Très Respectable Frère Second Grand Maître adjoint, **Jean Michel FEDELE**.

Jean Michel FEDELE Second Grand Maître Adjoint de la Grande Loge de France,

Je te remercie, mon Très Cher Frère.

Mes Très Chers Frères, tout d'abord, je dois présenter les excuses de notre Très Respectable Grand Maître, Philippe CHARUEL, qui est parti hier en fin d'après midi pour l'ICOM à Toulon, et du Très Respectable Frère Roland Gauvin, Grand Hospitalier, qui n'est pas disponible à cette date, et qui est retenu dans sa Bretagne.

Pour ce qui est du mailing, mon Très Cher Frère Président, si ça ne se fait pas toutes les semaines, il est tout à fait possible, pour la Grande Loge de France, de recueillir votre demande, et de l'expédier aux Frères, en sachant quand même que la Grande Loge De France, pour le moment, ne possède que 23 000 adresses mails sur les 33 000 Frères, et que, faire ce genre de choses, c'est toujours compliqué. Actuellement, le transit d'informations passent par le site UBIC, qui est vraiment trop lent (ceux qui téléchargent des documents s'en sont rendu compte), donc on va passer sur un autre système dès ce mois-ci, de façon à avoir une plus grande fluidité, et donc une plus grande possibilité pour vous aider dans ces choses là.

Maintenant, il n'est pas question de faire diffuser le fichier des membres de la Grande Loge de France. Il y a une obédience, le Grand Orient de France, qui s'est fait pirater son système au mois de septembre de l'année dernière. Ça a l'avantage de montrer noir sur blanc qu'ils sont 37 000, et non pas 54 000, comme ils le disaient. Mais, hormis cela, ça a donné aussi les identités des Frères du Grand Orient, et je crois que c'est quelque chose qui n'est pas tolérable. Dans le piratage qu'on a subi l'an dernier, il n'y a pas eu d'effraction de notre fichier « membres », et, fort de tout cela, avec tous les tests de sécurité qui ont été faits, il a été décidé, en plus, bien que le fichier « membres » n'ait pas été atteint, de crypter ce fichier. C'est-à-dire que si quelqu'un venait à prendre ce fichier « membres », il n'aurait que des suites de caractères qui sont totalement incompréhensibles, pour celui qui n'a pas la clef de cryptage.

Toutes ces précautions font qu'on ne peut pas faire circuler le fichier des « membres », parce que c'est trop grave si jamais ce fichier se perdait. Quand on l'envoie par mail, ça peut aller un peu n'importe où, et puis l'ordinateur peut être volé, enfin, toutes ces choses là. Par contre, il y a possibilité de le faire, bien sûr peut-être pas tous les deux jours, s'il y a des circulaires, des choses importantes à faire diffuser, ça peut se faire, soit directement aux Vénérables Maîtres, soit aux Vénérables maîtres et aux députés.

La Maison de la Solidarité, je vous le rappelle était un des axes forts du projet du Très Respectable Grand Maître dans son discours de candidature en 2015, il était un peu déçu que ça ne puisse pas aboutir. Mais, en fait, ça ne pouvait pas aboutir parce qu'il y avait des problèmes immobiliers. Il fallait de la surface, il fallait que les uns abandonnent leurs locaux, et retrouvent au moins la même surface, et qu'il y ait un consensus sur le lieu. Le consensus sur le lieu, il s'est fait, puisqu'on est à l'ère 2.0, ça se fait d'abord par internet, et surtout ça peut se faire par des réunions physiques des représentants de toutes les associations. Ça s'est déjà fait 2 ou 3 fois pour monter le système ; mercredi dernier, ça s'est fait pour travailler les dossiers, pour rentrer dans le dur ; et c'est quelques chose qui fonctionne maintenant, je pense, à la satisfaction de tous : chacun reste chez soi, mais tout en étant dans une maison commune, une maison qui permet à tous les Frères d'avoir ce guichet unique dont rêvait notre Très Respectable Grand Maître.

Pour ce qui est des effectifs, je pense qu'il va y avoir une bonne surprise pour le trésorier de l'Entraide Fraternelle et le trésorier de Solidarité Jeunesse, parce que cette année, ce sera dit plus en détail par le Grand Secrétaire lors du Convent, mais les effectifs ont cessé de stagner. Il y a une augmentation nette entre les départs et les arrivées, qui font que les chiffres des membres sont en augmentation, et donc les Associations, par effet direct, auront plus de subsides.

Alors, on va rentrer dans le dur. Personnellement, en tant qu'Inspecteur, aussi bien dans mon premier mandat que dans mon deuxième mandat, je me suis toujours attaché à promouvoir les dons personnels lorsque je faisais mes inspections. On ne va pas se mentir, mes Frères. C'est vrai que, dans nos Loges, il y a des Frères qui sont dans la difficulté financière. Sur Paris, ça ne se voit pas tellement, en province, on le voit bien. Quand j'arrivais en voiture sur le parking d'un site où j'avais des Loges, c'était rarement des petites voitures qu'il y avait sur le parking. Alors, qu'on arrête le misérabilisme, qu'on arrête de nous dire : « ah ! On nous demande encore un euro d'augmentation des capitations, c'est un scandale ! ». Quand l'Entraide Fraternelle a demandé 3 euros parce qu'ils sont vraiment dans la difficulté à force de donner, et encore je pense qu'ils pourraient encore plus donner, si les Frères des loges savaient ce que peut faire l'Entraide Fraternelle, je crois qu'on donnerait plus. Quand l'Entraide Fraternelle donne pour un Frère, c'est à coup de 500, 800, 1 000 euros par mois pendant 6 mois parfois, parfois même plus, et il en faut des pièces d'un euro pour faire ça. Quand l'Entraide Fraternelle s'occupe de ses dossiers, ce ne sont pas des dossiers à 150 euros. Quand SOLIDARITE JEUNESSE prend en charge un enfant, entre le moment où on le prend en charge et le moment où il rentre dans la vie active, ce n'est pas non plus des chèques de 150 euros qui doivent être fait. Alors, c'est vrai que les Loges où il y a eu un drame sont, en général, beaucoup plus réceptives lorsque je passe le message, parce qu'ils savent ce qui est fait, comment c'est fait, et comment ça peut améliorer et sortir de l'ornière ces familles de Frères décédés.

Alors, on dit : « un tronc de la veuve ». On a l'exemple de « Le Delta et La Rose - Ariane » qui fait des troncs de la veuve à 100 euros, quand je fais des inspections, c'est rare quand je vois des troncs de la veuve de plus de 30 ou 40 euros. Rappelez-vous, mes Frères, ce qui vous a été dit : les Associations Entraide Fraternelle et Solidarité Jeunesse sont des Associations d'intérêt général, ça veut dire que quand vous faites un chèque avant le 31 décembre, et que vous avez la chance de payer des impôts, vous retirez 66% de votre don de vos impôts, c'est à dire vous faites 100 euros de chèque, et en fait ça vous coûte 30 euros. Quand on a les moyens, 30 euros dans l'année, ce n'est pas énorme. Et si, au lieu que ce soient 900 Loges qui donnent un tronc de la veuve de 30 euros, ce sont les 30 000 Frères, moins ceux qui ne payent pas d'impôt, ceux qui sont dans la difficulté financière, qui envoient ces chèques, ce sera autre chose que 50 000 euros de dons

Parce que 50 000 euros, ça fait un euro cinquante par Frère en moyenne. Portez ce message, mes Frères. Ces Associations sont des Associations qui ont des buts extraordinaires, qui ont un savoir faire extraordinaire, mais qui ont besoin de finances, parce que, au bout du compte, ce n'est pas eux qui vivent, ce sont les ayants droit qui vivent avec ces subsides, ce qui leur permet d'avancer. Portez ce message dans vos Loges, vous savez tous qui est fortuné, qui l'est moins, et avant la fin de l'année, vous leur dites : « mon Frère, il faut faire un chèque à SOLIDARITE JEUNESSE, et en même temps, tu en fais un pour l'Entraide Fraternelle, comme ça, ça fera l'équilibre. ». Et je crois que, si on faisait tous comme ça, on aurait moins de souci. C'est vrai qu'après, on peut toujours épiloguer : « ah : oui, mais l'Entraide Fraternelle a un pactole qui dort, ils ont des appartements ! ». Effectivement, en 2008, quand j'étais conseiller fédéral, et administrateur de l'Entraide, il y avait des appartements. Depuis, ils ont été vendus pour payer des ayants droit, des Frères dans la difficulté. Quand on a du bénéfice, en général, ça descend vite. Et vous dites, mes Frères : « on garde le tronc de la veuve pour le cas où il y aurait une grosse difficulté ». Je ne sais pas quel est le montant de vos troncs de la veuve, je sais quel est le montant des troncs de la veuve des loges de mon inspection. En tant qu'inspecteur, j'ai le droit, au titre de l'article 213 des règlements généraux, de demander ce rapport, mais je le demande discrètement parce qu'il n'est pas normal, qu'en pleine assemblée lors de l'inspection, on dise que le Frère « Tartenpion » n'a pas pu payer sa capitation, ça été payé par le tronc de la veuve, etc, etc. Il faut la discrétion. J'accepte que les Hospitaliers me disent : »le Tronc Hospitalier se porte bien ». Mais après, ils me disent combien il y a dans le Tronc de la veuve et on s'explique. Les trois qui savent, ce qu'il y a dans le Tronc, sont le Vénérable, l'Hospitalier et l'Inspecteur. Les autres n'ont pas à savoir. Mais même dans votre Tronc de la veuve, si vous avez 3 000, 4 000, 5 000 euros, je vous ai dit tout à l'heure que lorsque l'Entraide Fraternelle intervenait, c'est du 1 000 euros par mois pendant 6 mois, votre Tronc de la veuve va vite fondre.

Voilà, mes Frères, ce que j'avais à vous dire. Je crois qu'il faut quand même ne pas se payer de mots. On nous le dit, on nous le répète, la solidarité, c'est quelque chose, c'est ce qui a amené la formation de la première obédience, dont on a fêté le tricentenaire de la Grande Loge d'Angleterre. Ils l'ont fait pour mettre en commun leurs moyens, pour venir en aide aux membres des loges qui étaient en difficulté, et il ne faut pas perdre de vue que, dans notre organisation, la solidarité est une valeur cardinale, et c'est pas simplement de réfléchir entre nous dans la loge, il y a aussi à mettre en œuvre cette solidarité, et vous pouvez la faire avec votre chéquier, et en insistant dans vos Loges pour que les Frères soient bien informés d'une part de ce que peuvent faire les Associations, et d'autre part des besoins qu'elles ont, et donc de l'aide qu'on peut leur apporter.

Je remercie le Président de l'Entraide et le Président de SOLIDARITE JEUNESSE pour tout l'investissement dans l'action qu'ils ont, avec leur bureau et leur Conseil d'Administration, et je les assure, au nom du Très Respectable Grand Maître, de toute l'attention qui est portée à leurs demandes, et de toute l'aide que l'on peut leur apporter en tant que de besoin.

J'ai dit.

Le Président

Merci, Mon Très Respectable Frère.

Mes Frères, l'Assemblée Générale va toucher à sa fin. Il ne reste plus qu'à procéder au vote pour le renouvellement des Administrateurs.

Vous avez tous reçu, en entrant ici, un bulletin de vote. Il y a en tout 5 postes à pourvoir. Nous avons eu 5 candidatures. Il y a 4 administrateurs sortants : **Michel LAFARIE, Gilbert MUSSO, Alain ROQUES et Alphonse WOELFFEL**. Nous avons, pour des raisons de santé, un administrateur qui a démissionné en cours d'année, et donc un nouveau candidat, notre Frère **Marcel PEIGNE**. On va leur demander de se présenter succinctement. Ensuite, à la sortie du temple, il y aura une urne où vous mettrez vos bulletins. Bien entendu, les scrutateurs restent par ici pour faire le dépouillement ensuite.

Je donne d'abord la parole M. Michel LAFARIE

Je suis **Michel LAFARIE**, j'appartiens à la Respectable Loge 891 à l'Orient de Evreux, dans l'Eure, et je demande le renouvellement de mon mandat d'Administrateur. J'ai connu SOLIDARITE JEUNESSE dans des circonstances où malheureusement on prend conscience de la réalité, lorsqu'un Frère de mon atelier est décédé en laissant 3 orphelins, dont je suis devenu parrain. J'ai travaillé pour eux. J'ai découvert l'efficacité de Solidarité Jeunesse et, naturellement, j'ai aidé au fonctionnement de SOLIDARITE JEUNESSE, et un jour, le président m'a appelé en me demandant si je voulais être Administrateur. C'est un travail extrêmement intéressant : il faut souvent prendre son bâton de pèlerin, pour aller dans les ateliers rappeler, et parfois faire découvrir, les missions de Solidarité Jeunesse, qui malheureusement ne connaissent pas nos institutions, ne connaissent pas nos associations ; et j'essaie de leur expliquer ce qu'on fait, et comme je suis connu dans la région, souvent je demande le tronc de la veuve à la fin, et je ne suis jamais déçu par l'importance du tronc de la veuve que je réclame. J'ai dit.

Le Président

Merci, mon Frère **Michel**.

Le second candidat est notre Frère **Gilbert MUSSO**. Je vous ai dit tout à l'heure que **Gilbert MUSSO** est souffrant, il a des problèmes de santé en ce moment. Il a été Conseiller Fédéral, il est Administrateur, il est à la Loge Aequitas à l'Orient de Paris. Ce serait bien qu'il reçoive un petit coup de fil, car il n'est pas bien du tout. Bien entendu, il est candidat.

Ensuite, le troisième est notre Frère **Alain Roques**. Alain, tu as la parole.

Alain ROQUES

Mes Frères, juste pour vous dire que le Président a raison : je parais, la lumière apparaît. Je suis **Alain ROQUES**, membre de la Respectable Loge « LES VIEUX AMIS », à l'Orient de Marseille, n° 565. Je suis Administrateur à l'Orphelinat Maçonnique depuis quelque temps, et je m'occupe notamment de la Commission d'Adoption. C'est moi, et quelques Frères volontaires, qui préparont les dossiers pour les présenter aux Conseils d'Administration. Je sollicite de votre part que vous votiez pour moi, pour que je continue à travailler pour l'Orphelinat et pour vous, et pour la Grande Loge de France. Merci mes Frères de m'avoir écouté.

Le Président

Merci mon Frère Alain Roques.

Mon Frère Alphonse, tu as la parole.

Alphonse WOELFFEL

Je suis membre de la Respectable Loge « LA ROSE RHENANE », n° 1411 à l'Orient de Haguenau, région Est. Ça fait depuis 3 ans que je suis administrateur à Solidarité Jeunesse. Je suis arrivé à Solidarité Jeunesse suite à la démission d'un autre membre du Conseil d'Administration. Solidarité Jeunesse m'a intéressé parce que je suis moi-même ancien pupille, pas d'un Frère décédé, mais j'ai connu des difficultés d'être pupille quand on est jeune, c'est-à-dire qu'on ne peut par exemple se débrouiller par soi-même. Aujourd'hui, je demande le renouvellement de mon mandat, si vous me l'accordez, tout simplement pour continuer à œuvrer pour les jeunes pupilles. J'ai dit.

Le Président

Merci mon Frère **Alphonse**.

Donc le nouveau candidat, notre Frère **Marcel PEIGNE**. **Marcel**, tu as la parole.

Marcel PEIGNE

Mon Très Cher Frère Président, mon Très Cher Frère Jean Michel, et vous mes Frères, je me nomme **Marcel PEIGNE**. Je suis né le 11 juin 1946. Je suis marié, père de 2 enfants. J'étais directeur commercial et j'ai pris ma retraite il y a 5 ans. J'habite Créteil, et je suis membre de la Loge actuellement de « DURANDAL », n°1209 à l'Orient de Chatillon. J'ai été initié le 8 décembre 1987 par la Loge « FRATERNITE », à l'Orient de Créteil, où je suis resté 28 ans, et j'ai occupé tous les plateaux bien évidemment. Je suis député également depuis 14 ans, je suis président du CDU de Créteil, et le parrain de 3 pupilles à Solidarité Jeunesse. Je postule aujourd'hui à la charge d'administrateur parce que, comme le disais Voltaire : « le cœur humain, comme le soleil, tourne autour de lui-même, faisant naître ainsi l'individualisme qui s'attache aux favoris de la fortune ». Pour ma part, nourri depuis 30 ans de ces préceptes enseignés par la franc-maçonnerie, j'ai appris que la solidarité, en tant que lien social d'engagement, entre des êtres unis par des valeurs communes, formait en revanche une communauté de destinées. Mais cette solidarité, je ne la confonds pas avec l'altruisme, qui consiste trop souvent à aider les autres sans pour autant se sentir concerné par ce qu'il leur arrive. Rejoindre Solidarité Jeunesse, si vous le voulez bien mes Frères, sera donc pour moi une manière de rendre vivante l'idée que je me fais du sens de mon devoir de maçon, à savoir, travailler sans relâche à l'amélioration matérielle, morale et spirituelle des familles de mes Frères. Mon cher Frère président, mon cher Frère Jean Michel, mes Frères, j'ai dit.

Le Président

Merci mon Frère **Marcel**.

Vous avez les bulletins de vote. En sortant, vous n'oubliez pas de les mettre dans l'urne. Je tiens, une fois de plus, à vous remercier de votre présence, et surtout également de votre participation, et je vous rappelle, pour ceux qui auraient oublié, que, ce soir, nous avons une pupille qui nous donne un concert avec son orchestre au grand temple. Ce sera suivi d'un buffet au cercle, en bas, le tout pour 20 euros. S'il y a des Frères qui veulent rester, vous pouvez venir avec vos épouses, vos compagnes, il n'y a pas de souci. S'il y a des Frères qui ne sont pas inscrits, il y a encore quelques places disponibles, il n'y a pas de problème, nous vous recevrons avec plaisir.

Jean Marie SUBSOL représentant de la Loge « LA FONTAINE INITIATIQUE », à l'Orient de Dax

Mon Frère, je ne peux rester malheureusement. Ma loge a payé les 20 euros, donc je peux offrir une place à un Frère qui n'aurait pas réglé. Chaque fois que je viens à cette Assemblée, j'apporte également un chèque de ma Loge

Je suis Vénérable Maître de ma Loge, j'insiste pour rester Délégué à Solidarité Jeunesse, et j'espère que la transmission doit se faire pas simplement par le Vénérable, mais doit se faire par chaque Hospitalier.

Le Président

Merci mon Frère.

Une fois de plus, je vous remercie. Vous n'oubliez pas de voter en sortant, et je vous dis à très très bientôt.

Nous allons clore L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE « SOLIDARITE-JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE » du 20 mai 2017.



*
* *

Scrutateurs pour le dépouillement des votes

MM. Gilles SERMENT N° 454 « ESPERANTO » Paris

et

Didier THOREL N° 1207 « LA LUMIERE D'OPALE » Calais

*
* *

ELECTIONS

Résultat du scrutin

Les élections pour le renouvellement du tiers des membres composant le Conseil d'Administration ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 1 348 à l'émargement
Suffrages exprimés : 1 296 voix

- 5 postes à pourvoir, 5 candidatures :

I - ADMINISTRATEURS SORTANTS DEMANDANT LE RENOUELEMENT DE LEUR MANDAT :

- **Michel LAFARIE** N°891 « ARTS ET AMITIE » Evreux
- **Gilbert MUSSO** N°1094 « AEQUITAS » Paris
- **Alain ROQUES** N° 565 « LES VIEUX AMIS » Marseille
- **Alphonse WEOLFFEL** N° 1411 « LA ROSE RHENANE » Haguenau

II - NOUVEAU CANDIDAT

- **Marcel PEIGNE** N° 1209 « DURANDAL » Chatillon

III - RESULTATS des élections :

Ont obtenu les voix suivantes :

M. Michel LAFARIE :	1 253 VOIX - RÉÉLU
M. Gilbert MUSSO :	1 188 VOIX - RÉÉLU
M. Alain ROQUES :	1 261 VOIX - RÉÉLU
M. Alphonse WOELFFEL :	1 296 VOIX - RÉÉLU
M. Marcel PEIGNE :	1 296 VOIX - ÉLU

Les Scrutateurs :

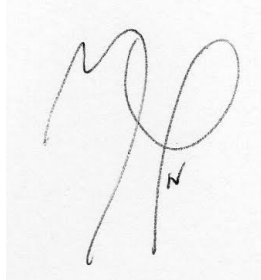
MM. Gilles SERMENT et Didier THOREL

*
* *

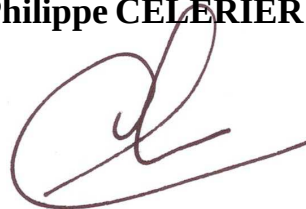
Après dépouillement de ce scrutin, il a été procédé à l’affichage des résultats dans l’Atrium de la « GRANDE LOGE DE FRANCE ».

Plus rien n’étant à l’ordre du jour et aucun membre de l’Assemblée ne demandant plus la parole, le Président clôt la séance à 16h29.

Le Secrétaire Général
Pascal NIVARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' with a small 'P' at the bottom right.

Le Président
Philippe CELERIER

A handwritten signature in dark red ink, featuring a large, circular loop at the beginning and a long, horizontal stroke at the end.

Approuvé à l’unanimité par le
Conseil d’Administration dans sa
séance du Mercredi 14 juin 2017.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Exercice 2017

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - exercice 2017/2018

Au cours de sa séance du Mercredi 14 Juin 2017, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	réélu Président
M. Georges-Marie DUCLOS	réélu Vice Président
M. Pascal NIVARD	réélu Secrétaire Général assisté de
M. Michel LAFARIE	réélu Secrétaire Général Adjoint
M. Jean BATTISTON	réélu Trésorier

Suite à la démission de **M. Pascal NIVARD** comme Secrétaire Général en date du 20 septembre 2018, ont été élus **M. Michel LAFARIE**, Secrétaire Général et **Alphonse WOELFFEL** Secrétaire Général Adjoint lors du même Conseil d'Administration.

*

* *

II - ORGANISATION DES COMMISSIONS

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs

Alain ROQUES			pour la Commission de Prise en Charge
Jean BATTISTON	"	"	des Finances
Patrick LECLERC	"	"	Juridique
Le Bureau	"	"	des Relations Extérieures
Gilbert MUSSO	"	"	des Prix
Jacques PARIS	"	"	Histoire et Archives
Christian RABEFANIRAKA	"	"	Comptabilité

*

* *

III - NOMINATION D'ASSISTANTS DE PRESIDENT

Le Président nomme ses Assistants.

Ces assistants auront comme rôle :

- aider et conseiller le Président, voire le représenter dans les Régions si nécessaire,
- intervenir dans les Congrès,
- assurer la liaison avec les Parrains et les aider si nécessaire,
- prendre en compte les cas difficiles et diligenter au besoin des enquêtes.

Région Nord - Picardie :	M. Jean BATTISTON
Région Ouest :	M. Constantino SUAREZ
Région Grand Est :	M. Alphonse WOELFFEL
Région Sud - Ouest – Outre - Mer – Orients Eloignés et Caraïbe- Amérique :	M. Philippe CELERIER
Région Méditerranée :	M. Alain ROQUES
Région Île de France :	M. Patrick HIRIGOYEN
La Réunion, Madagascar et Ile Maurice :	M. Serge FRANCALANCI

*

* *

IV - ACTIVITES DES COMMISSIONS

A / Commission de Prise en Charge

En liaison avec le Secrétariat, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles.

La Commission a proposé une aide exceptionnelle forfaitaire d'un montant de 1 050 euros pour les étudiants de 3^{ème} cycle en adoption totale.

Mise en place dès la rentrée 2017/2018. Adoptée par le Conseil d'Administration du 17.09.2017.

Vous trouverez ci-dessous la répartition de nos pupilles.

Le nombre total des pupilles au 31 Décembre 2017 était de :	97
- en Prise en Charge Morale:	58 pupilles
- en Prise en Charge Totale:	39 pupilles

pour un nombre de familles de : 64

45 pupilles mineurs	}22 sous le régime de la Prise en Charge morale } }23 sous le régime de la Prise en Charge totale
52 pupilles majeurs	}31 sous le régime de la Prise en Charge morale } }21 sous le régime de la Prise en Charge totale ces 21 pupilles reçoivent des bourses d'études.

Article 2 – Objet de l'Association

L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration.

Article 3 – Moyens d'action

L'Association aide les orphelins matériellement et moralement par :

- l'attribution de secours et de bourses ;
- l'organisation de manifestations à caractère social et culturel.

Répartition par catégorie d'âge.

Les 45 pupilles mineurs de 1 à 17 ans se répartissent comme suit :

	Prise en Charge totale	Prise en Charge morale
de 0 à 5 ans	0	1
6 à 9	2	4
10 à 13	4	6
14 à 17	<u>17</u>	<u>11</u>
	23	22

Les 52 pupilles majeurs de 18 ans et + se répartissent comme suit :

	Prise en Charge totale	Prise en Charge morale
de 18 à 20 ans	6	10
21 à 23	12	11
+ de 23	<u>3</u>	<u>10</u>
	21	31

Les 21 pupilles sous le régime de la Prise en Charge Totale, tous étudiants, perçoivent des bourses d'études ou des compléments de bourses. Les dossiers sont examinés au cas par cas.

Les études suivies par nos pupilles leur permettront d'accéder aux professions de : Droit - Droit International - Médecine - Enseignement - Lettres -Électronique - Service Social – Infirmière - Restauration - Commerce International – Métier du Livre -Gestion - Économie - Musique.

Le montant total des allocations distribuées a été de 329 838 €, y compris - aides exceptionnelles, allocations exceptionnelles 3^{ème} cycle, primes de vacances, primes de fin d'année, prix d'encouragement.

A cela s'ajoute 6 332 €, représentant les frais des séjours (juillet – août) pour quelques uns de nos pupilles, à la colonie de vacances UJM CLARTE. Soit un total de 336 170 €

B / Commission des Prix

La Commission a procédé à l'examen des 71 dossiers présentés par les Parrains. Elle a adopté les 4 catégories habituelles : Primaires, Collégiens, Lycéens, Universitaires, Grandes Écoles et Techniques.

La Commission tient compte des efforts fournis par les pupilles, des appréciations des professeurs, du contexte familial, du rapport du Parrain, etc...

LISTE PROPOSEE PAR LA COMMISSION DES PRIX - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

50 Prix pour une valeur de 5 880 €

PRIMAIRES

589	ARTIGUES Cyprien	606	MONTAGNE Pauline
598	SARR Raphaël	615	CARRION Emmie
603	ARMANET Gabin	620	CAMP Sophie

COLLEGIENS

520	NEGRO Anne Rose	593	MASQUELIER Lou Ahn
520	NEGRO Andréa	601	FLORIN Iris
549	LEYDIER Raphaël	604	PARLANT Arnaud
551	HOANG Elisabeth	610	VIDAL Agathe
610	BERRON Mila	614	DI PIETRO Lorenzo
575	LEFRERE Léna	614	DI PIETRO Rosalie
577	JOUANIN Mathis	617	LEROUGE Tifenn
580	COTTON Clément	617	LEROUGE Thibault
589	ARTIGUES Euphémie	620	CAMP Charles

LYCEENS

535	LEROUX Amélie	582	SIPEK Clémence
551	HOANG Alexandre	584	LE GOFF Charline
577	JOUANIN Marine	593	MASQUELIER H'ava
577	JOUANIN Justine	581	VAGNER Sébastien

TECHNIQUES -
UNIVERSITAIRES - GRANDES ECOLES

446	GARSAU Marie	557	NOGARET Alban
454	ZUCCARELLI Léa	557	NOGARET Dyane
467	POTET Marie-Charlotte	565	LARDIER Clémence
479	VENARD Clémence	567	DELAHAYE Alice
505	CAUVY Julien	581	VAGNER Marianne
520	NEGRO Angélique	596	LAGIE Barbara
524	MERCIER GUYON Benjamin	601	FLORIN Estelle
527	CHICHIGNOUD Valentin	602	CREPIN Manon
551	HOANG Sarah	612	HAVET Cassandre

Le Conseil d'Administration a approuvé la liste des 50 Prix proposés.
(C.A. du 15/11/2017)

Cette année encore nos pupilles ont obtenu d'excellents résultats. Les Parrains ont suivi avec beaucoup de dévouement le parcours de ces pupilles.

C / Commission des Finances

- a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, avec les commentaires habituels de chaque poste.

- a participé à la réactualisation du barème, base de calcul des allocations.

- a transmis ses comptes à la Commission Conventuelle du Contrôle des Finances de la Grande Loge de France.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 a dégagé un excédent net de 41 173 € (se reporter au rapport financier).

Dons en 2017 : 170

Ateliers de la Juridiction : 3

HELIOS
LA ROSE D'OR
SADI CARNOT

Respectables Loges : 167

104	JUSTICE EGALITE	697	LIBERTE CONSCIENCE
187	UNION ET BIENFAISANCE	698	COTE D'AZUR
199	TRAVAILLEURS UNIS	699	TRADITION ECOSSAISE R.
135 bis	HOSPITALIERS SOCIALISTES		DELAGE
162	SAINT JEAN DES ARTS	719	PAPUS
	DE LA REGULARITE	723	LA TRADITION JACOBINE
209	REVEIL MACONNIQUE	730	LES AMIS DE LA SAGESSE
	EDUCATION CIVIQUE	736	PAIX ET LIBERTE
347	THEBAH	739	KHRONOS
355	ART ET TRAVAIL	748	LA TRADITION
376	LA NOUVELLE JERUSALEM	752	TRADITION ESOTERIQUE
398	INDEPENDANCE	796	LE MAILLON
401	RUCHE D'ORIENT	806	LE DELTA SAINT CLAIR
410	MINERVE	809	FILS DE DEMETER
426	LA SOLIDARITE LANDAISE	810	HELIOS
453	PLUS ULTRA	812	BENJAMIN FRANKLIN
454	ESPERANTO	814	GRAND VAL
455	AUGUSTE COMTE	819	LA LUMIERE AMITIE LATINE
456	FIDELITE NORMANDE	838	EVEIL ECOSSAIS
469	JEAN JAURES	839	TOLERANCE ET CONTINUITE
475/704	LOI D'ACTION & GUILLAUME	840	L'ESPRIT DES LOIS
	TELL REUNIS	848	RENAISSANCE D'AUBIGNY
491	L'AUORE	852	SAINT JEAN DE LA TRIPLE UNION
526	DISCIPLES DE SAINT JEAN	856	CHEPHREN
556	CHEOPS	857	PROGRES ET HUMMANISME
572	TOLERANCE ET CONCORDE	860	REUNION FRATERNELLE
582	LES AMITIES INTERNATIONALES	861	FRATERNITE
669	ISIS	868	JAMES ANDERSON
670	AMICI	872	LE DELTA ET LA ROSE
688	FRANKLIN ROOSEVELT	876	PORTE DE BOURGOGNE
694	LUMIERE DE LA LIBERTE	879	LES FRERES DE SEPTIMANIE

885	LA MIETERRANO	1112	FORCE ET SAGESSE
887	GEORGES WASHINGTON	1114	L'OUVRAGE
889	CONNAISSANCE ET HARMONIE	1115	AMIS DE LA RAISON
893	HIRAM	1118	PHILOSOPHIA PERENNIS
900	GUSTAVE DESMONS	1122	HARMONIE SOLIDARITE
928	VAUBAN	1124	E TE MEN ANKI
929	LUMIERE ET SAGESSE	1123	PARACLESIS
947	LE CHANTIER ECOSSAIS	1129	PLOTIN
948	LA FLEUR D'OR	1148	L'HEUREUSE HARMONIE
951	FRANCHISE ET FRATERNITE	1155	MYKERINOS
952	AMITIE ET TRAVAIL	1156	LUMIERE EN PAYS D'ARLES
958	CHRISTOPHE PLANTIN	1158	UNION ET PERSEVERANCE
971	AMI DES HOMMES	1173	LE DELTA QUERCY ROUERGUE
973	SAINT GERMAIN	1191	CONSCIENCE ET LUMIERE
978	CONFUCIUS	1200	ST JEAN DU LANGUEDOC
982	SAINT JEAN DU CAPRICORNE	1201	PIERRES VIVES DU QUERCY
994	VERITE RIGUEUR	1204	SAGESSE ET FRATERNITE
995	VERITE FRATERNELLE	1208	MAAT-CONSCIENCE
998	ATHENA		INDIVIDUELLE
1000	JEAN SCOT ERIGENE	1220	DEMOCRATIE LOCHOISE
1008	TRAIT DE JUPITER	1223	ETOILE POLAIRE
1010	CONTRAT CAVARE	1225	JAMNITZER PERSPECTIVA
1023	SAINT JEAN D'AGENAIS	1229	LES PORTEURS DE LUMIERE
1024	EMETH	1230	GALILEE
1027	SAINT JEAN DES COLLINES	1234	LES FRERES MAÇONS DE ST-JEAN
1028	SAINT JEAN DU CANIGOUE	1238	CINQ COMPAGNONS
1031	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	1242	FRERES DE LA COLLINE
1032	AMBITION CREATRICE	1246	DEMETER
1040	ARCHE DE PAIX	1248	ATHANOR ECOSSAIS
1050	EX TENEBRIS	1266	LIBERTE ET PROGRES
1056	ACACIA DES FLANDRES	1270	RAYONS DE RPOMETHE
1063	INACCESSIBLE ETOILE	1272	LE POINT PARFAIT
1066	COMPAGNONS ECOSSAIS	1289	LUMIERE ET TRADITION
1067	TRIPLE LUMIERE	1291	ECOSSAIS DU TERNOIS
1070	AMOUR ET TRADITION	1300	ST JEAN DE LA MEDITERRANEE
1075	AR MEN	1301	VEILLEURS DE L'AUBE
1076	RICHARD DUPUY	1313	VERBUM LUX & VITA MARC
1082	LA CONCORDE		BILIS
1083	EQUITE	1323	AUORE DES BATISSEURS
1099	L'ARCHE DU VERSEAU	1329	L'ECLAT DE SAINT GERMAIN
1103	POSEIDON	1331	VICTOR HUGO
1105	L'EPI FLAMBOYANT	1335	LA QUETE
1107	FRATERNITE D'AQUITAINE	1364	LES FRERES DE SAINT JEAN

1376	FONTAINE INITIATIQUE
1387	LUX LATINA
1394	LE DELTA LIGERIEN
1402	STELLA THETYS
1403	MOSAÏQUE INITIATIQUE
1409	LES CHEMINS D'ANTHROPE
1407	ZENITH
1427	HENRI MAZA
1444	DISCIPLES ECOSSAIS DE ST JEAN
1463	LE LIS DE SAINT JEAN
1448	LE CHANTIER
1454	UNION ECOSSAISE
1459	TROIS MAITRES SOUS L'ACACIA
1461	FORET D'EMERAUDE
1465	MERKHET
1478	LA CONSTANCE EPROUVEE
1485	ST JEAN DE MADININA
1497	SURSUM CORDA
1501	VIA DOMITIA
1530	SOL INVICTUS
1533	LUMIERE DE SAINT JACQUES
1539	GEOFFROY VALLEE
1553	LES QUATRES ELEMENTS
1556	LUMIERE D'AGATHE

D / Commission Juridique

- Refonte des statuts de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE, approuvés et validés par le Conseil d'état suivant arrêté du 14 septembre 2017 N°INTD1631971A du Ministère de l'Intérieur et publication au Journal officiel.
- Révision des contrats d'assurance de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE avec appel d'offre, auprès d'un autre assureur, pour une couverture plus complète des locaux de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE, avec extension en RCP pour les Administrateurs de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE lors de leurs déplacements consécutivement aux convocations des Conseils d'administration ou autres réunions particulières de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE.
- Rédaction d'une convention bilatérale entre la Grande Loge De France et SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE afin de déterminer, d'une façon définitive et fraternelle, les relations juridiques et financières entre les deux associations.

La convention sera soumise au plus tôt à l'approbation de nos instances Maçonnes de la Grande Loge De France et en particulier, au Très Respectable Grand Maître, au Frères Grand Secrétaire, au Frère Grand Trésorier, à la Directrice administrative et financière et pour son approbation et sa signature.

E / Commission des Relations Extérieures & Communication

Invitée par le Très Respectable Frère Grand Hospitalier de la Grande Loge de France, cette année encore, dans le but de mieux faire connaître l'Orphelinat Maçonique, de mieux expliquer le rôle des parrains ayant en charge nos Pupilles, notre Association a participé à la quasi-totalité des Journées des Hospitaliers organisées à travers la France.

A chaque déplacement, nous rencontrons les familles et les pupilles résidents dans les régions concernées.

Rappelons enfin que sept Pupilles ont participé aux séjours de vacances organisés avec bonheur par l'Association UJM CLARTE.

SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE s'est doté d'un nouveau Logo et d'un site internet (sjom.fr).

G / Commission Histoire et Archives

- Continue son travail de recherche et regroupe toutes les archives se rapportant à l'Orphelinat Maçonique à la Grande Loge de France, et au Grand Orient de France.
- Avec la Commission des travaux, elle continue à trier et à organiser nos archives.

*

* *

V - RENOUELEMENT DU TIERS DES MEMBRES

Il sera procédé statutairement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Juin 2018 au renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration.

Administrateurs sortants

MM :

- **CELERIER Philippe ;**
- **HIRIGOYEN Patrick ;**
- **RABEFANIRAKA Christian ;**
- **PARIS Jacques.**

Le 20 septembre 2017 démission de **M. Pascal NIVARD** du poste de Secrétaire Général, Il reste Administrateur.

*
* *

FAITS MARQUANTS en 2017

Janvier 2017

- Le 3, le **Président** et **M. Michel LAFARIE**, Secrétaire Général, ont participé au Bureau élargi du Congrès de Paris.

- le 18 **M. Philippe CELERIER**, Président de SOLIDARITE JEUNESSE /ORPHELINAT MAÇONNIQUE, a rencontré **M. Philippe CHARUEL**, Grand Maître de la Grande Loge de France.

Février 2017

- Le 4, Congrès et Réunion des Hospitaliers à Ronchin : le samedi soir rencontre à LILLE avec les familles des Hauts de France. Comme tous les ans, les familles ont répondu à notre invitation. Ces rencontres ne sont pas seulement festives, elles permettent également de se pencher sur des situations problématiques rencontrées par les familles. Nos rencontres permettent des échanges plus directs, et créer un climat de confiance plus propice aux confidences.

- Le 25 : - **MM. Michel LAFARIE** et **Constantino SUAREZ**, Administrateurs, ont participé, à Alençon, à la Journée des Hospitaliers de la Grande Loge de France.

- **M. Georges Marie DUCLOS, Vice Président**, accompagné de **Mme SADIK Georgette**, ont participé, à la Grande Loge de France, à la Cérémonie d'Adoption des pupilles **HOANG**. Ce fut une chaleureuse et émouvante cérémonie.

Mars 2017

- Le 4, **M. Philippe CELERIER** à rencontré le **Grand Maître** et la **Grande Hospitalière de la Grande Loge Mixte de France**.

- Le 14, La **Président** a représenté l'Orphelinat à la Tenue de la Loge Annemasse.

- Le 22, **M. Philippe CELERIER** a rencontré le **Grand Maître** de la Grande Loge de France.

- Le 25, **MM. Philippe CELERIER** et **Pascal NIVARD** ont participé à la Journée des Hospitaliers du Sud Ouest à Bordeaux.

- Le 27, le **Président** et **M. Michel LAFARIE**, Secrétaire Général, ont participé au Bureau élargi du Congrès de Paris.

Avril 2017

- Le 10 le **Président** a rencontré, à Sète, un représentant de la Fédération du Droit Humain.

- Le 24, le **Président** a rencontré le représentant d'Anytime.

- Le 26, **MM. Philippe CELERIER** et **Michel LAFARIE** ont participé à la réunion de la Maison de la Solidarité.

- Du 28 avril au 1^{er} mai a eu lieu une rencontre familles-pupilles à Tours. Cette rencontre, nationale a réunie 16 familles pour 17 pupilles. En témoignage, un message d'un Administrateur de notre association :

« Ce fut un Grand moment pour les mamans et les enfants de notre Association.

Ils ont pu passer quelques jours ensemble et partager des instants intenses et beaucoup de Fraternité.

Le vendredi 28 avril soir nous avons accueilli une cinquantaine de mamans et enfants.

Au cours du dîner notre ancienne pupille Marie-Anne nous à joué quelques morceaux de violon.

Le samedi 29 avril dès 9 h nous avons visité le Temple de Tours avec nos FF de la Loge et, écouté quelques témoignages émouvants.

Il faut dire tout de suite qu'ils ont organisé l'ensemble du programme avec un professionnalisme avéré. Hors du Commun et avec Grande Fraternité. Qu'il leur soit rendu Hommage. Après cette visite le car nous a amené au château « du Clos Lucé » dernière demeure de Léonard de Vinci. Déjeuner typique dans le restaurant du Château, découverte des

lieux. Visite d'un autre Château voisin, celui d'Amboise. Retour en car sur Tours où le dîner nous attendait à l'hôtel. Des nombreux échanges sur la journée ont eu lieu.

Dimanche 30 avril après le petit déjeuner et pour bien digérer nous voilà partis à pieds. L'occasion de visiter la « belle cité de Tours » jusqu'au Musée du Compagnonnage. Visite très intéressante et appréciée aussi bien des grands que des petits avec un parcours thématique prévu pour eux, très ludique. Départ en car pour LUYNES à l'école de cirque GEORGET. Le propriétaire qui est un de nos Frères de l'Atelier de Tours, nous a reçus. Déjeuner sur place puis 1h30 d'activités du cirque pour les enfants et mamans. Une représentation des artistes du cirque conclue cette après-midi. Tous avaient des yeux d'enfants ! Retour à l'hôtel et un peu de temps libre avant le dîner.

Lundi 1^{er} mai après le petit déjeuner visite de la ville de Tours en petit train touristique à la découverte de la vieille ville avec ses ruelles piétonnières et ses commerces dans une architecture qui date de cette belle épopée des constructions bien faites. Son marché couvert, la Cathédrale et bien d'autres édifices qui méritent le détour. Les familles ont eu un peu de temps libre pour « flâner » avant le dernier repas dans une brasserie place Jean-Jaurès. Dès la fin du repas les embrassades et quelques yeux humides de bonheur et d'émotion très forts, ont accompagné les départs de toutes les familles avec les carnets d'adresses et mail's bien remplis, pour continuer les échanges et contacts.

Des Remerciements mérités aux FF de Tours qui ont fait un travail énorme et parfait pour que tout se passe bien. Aussi des remerciements très appuyés de toutes les mamans au Président de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE Philippe CELERIER, et pour notre secrétaire Georgette qui est un support pour toute l'équipe de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE.

Action à renouveler à l'avenir sur d'autres lieux... »

- Le 29, **M. Pascal NIVARD** a participé, à Lyon, à la Journée des Hospitaliers de la Région Est.

Mai 2017

- Du 5 - 6, le **Président** a représenté l'Orphelinat au Congrès du Sud Ouest à Toulouse.

- Le 6, **M. Philippe CELERIER** a rencontré les familles et les pupilles des environs de Toulouse.

- Le 18, **Philippe CELERIER** et **Michel LAFARIE** ont participé à la réunion de la Maison de la Solidarité.

- Le 20 nous avons organisé l'Assemblée Générale Ordinaire, suivi d'un concert, à la Grande Loge de France, offert par notre pupille **Marie-Anne FAVREAU**.

Juin 2017

- Les 3 et 4, **MM Philippe CELERIER** et **Patrick HIRIGOYEN** ont rencontré **Mme Elyane LARBANEIX**, la plus ancienne de nos pupilles encore en vie ainsi qu'André IMBERT, ancien Président et Président d'Honneur de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE, afin d'enregistrer leurs témoignages.

Ils ont, également, participé à la journée des amis de Clarté du Var.

Le 15 juin, le Conseil d'Administration a assisté à l'Assemblée Générale de l'Entraide Fraternelle.

Juillet 2017

- Du 12 au 31, pour la cinquième année consécutive, 5 de nos pupilles ont séjournés au centre de vacances « UJM CLARTE », d'Arfeuilles.

- Le 30, **M. Philippe CELERIER** a participé, à la cérémonie de clôture de la première session du centre de vacances « CLARTE ».

Août 2017

- Du 08 au 22 : Deux pupilles ont également séjournés au centre de vacances « CLARTE », d'Arfeuilles.

- Le 19 - 20, **M. Philippe CELERIER**, Président, a également participé à la fin du séjour des vacances à la colonie « CLARTE ».

- Le 30, **MM. Philippe CELERIER** et **Michel LAFARIE** ont participé, à la Grande Loge de France, à la Réunion de la Maison de la Solidarité.

Septembre 2017

- Le 4, le **Président** a rencontré le **Grand Maître** et le **Grand Secrétaire** de la Grande Loge de France.

- Le 5, à Evreux, **MM. Philippe CELERIER – Georges Marie DUCLOS – Michel LAFARIE** et **Patrick HIRIGOYEN** ont participé à la remise de la Médaille d'or de la Grande Loge de France à **M. Constantino SUAREZ** par le **Grand Maître Philippe CHARUEL**.

- Le 8, **M. Philippe CELERIER** a rencontré le responsable du Service Informatique de la Grande Loge de France.

Octobre 2017

- Le 3, après avoir rencontré le **Grand Maître**, le **Président** a visité la Loge « Abbé Grégoire » à Paris afin de leur faire signer la Charte du Parrain.
- Le 6, le **Président** a rencontré le Président du Congrès de Paris.
- Le 19, **MM. Philippe CELERIER** et **Michel LAFARIE** ont participé à la réunion de la Maison de la Solidarité à la Grande Loge de France.
- Le 21 : **M. Philippe CELERIER** a participé à la Journée des Hospitaliers de Paris.
- Le 24, à Saint Avold dans le département 57, a eu lieu la Cérémonie de crémation de **Mme Marianne GUILLOUET**, décédée quelques jours avant, maman d'anciens pupilles. **M. Philippe CELERIER**, accompagné de Mme **SADIK Georgette, secrétaire**, représentait l'Association. Une cérémonie très émouvante !
- Le 27 a eu lieu, à Evreux, la Cérémonie de crémation de **M. Constantino SUAREZ**, Administrateur. **M. Philippe CELERIER**, accompagné de **MM. Michel LAFARIE - Diego DE MARTIN** et **Mme Sadik Georgette**, a représenté notre Association. Une cérémonie digne et très émouvante.
- Le 28, le **Président** a représenté l'Association au Congrès du Sud Ouest à Libourne.

Novembre 2017

- Le 24, Le **Président** a participé à une Tenue à Sète.
- Le 25, le **Président**, accompagné de **M. Marcel Graine**, ancien Administrateur, a rencontré les familles et les pupilles des environs de Sète.

Décembre 2017

- Le 09 décembre, le **Président** et **MM. Georges Marie DUCLOS** et **Patrick HIRIGOYEN** accompagnés de **Mme SADIK Georgette**, secrétaire, ont participé au Noël de la Fraternité organisé, à la Grande Loge de France, par le Congrès de Paris, IDF, OM et OE : Neufs mamans et 21 pupilles ont participé à cette fête très conviviale.

* *
*

Pour conclure ce rapport moral, nous reproduisons quelques extraits des correspondances reçues.

De la part des Parrains :

Dossier 604 - R.:L.: « LES TRINITAIRES » - Orient de Paris:

« ... Voilà plus de deux années que notre très regretté Frère, ..., s'en est allé. Son décès, le 30 septembre 2015 a laissé son fils A. seul avec sa maman, C. D. Ils vivent ensemble..., dans l'appartement qui abrite aussi B., l'un des deux autres fils de C., actuellement en faculté de Psychologie. S'il a bien débuté son année de 3ème, A. a démontré tout au long de l'année scolaire 2016-2017 qu'il est un bon élève. C'est avec beaucoup d'implication et de motivation qu'il obtient donc de bons résultats pour son année de quatrième, obtenant ainsi les compliments de ses professeurs. Si la physique l'intéresse, ce sont les sciences de la vie et de la terre qui le passionnent maintenant, puisque, du haut de ses 13 ans, A. se voit demain généticien. A. est un petit garçon attachant, très vif et passionné, comme son papa l'était. En début d'année, A. faisait face à des épisodes de grande angoisse qui ressortaient à certains moments, périodes gérées au mieux par sa maman. Mais, avec le temps, il semble qu'A. ai passé un cap depuis cet été et qu'il a fait son deuil. A. manifeste plein d'allant aujourd'hui, tant pour jouer aux Lego starwars, que pour faire voler ses drones ou encore pour courir avec son chien Fitch. Si passer un BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) n'est plus directement d'actualité, A. s'apprête en revanche à effectuer son stage de troisième, de découverte du monde du travail, dans un laboratoire...de génétique. A l'évidence, A. est entouré de toute l'affection de sa maman et de sa famille qui lui permet d'avancer dans sa vie d'enfant, en gardant dans son cœur son papa trop tôt disparu.

Conclusion : Comme je l'ai déjà exprimé, toute notre aide et notre bienveillance ne pourront jamais compenser la perte du papa d'A., notre très regretté F. P. Mais l'adoption totale d'A. et l'allocation annuelle de 2016 ont considérablement aidé. La maman d'A., C., qui a tenté au printemps 2017 de passer le CAPES de Lettres Modernes en candidate externe, malheureusement sans succès (admis à l'écrit, refusée à l'oral), en est reconnaissante. Le chèque cadeau attribué par l'Orphelinat Maçonique cet été a lui aussi constitué une aide précieuse pour A. et sa maman. A. grandit, il continue d'assembler ses maquettes avec son grand-père maternel et sa chambre est de plus en plus envahie par ses Lego starwars. Il est un petit homme qui affronte le destin. P., là où il est le regarde, c'est sûr, et sourit. »

Le Parrain

Dossier 616 - R.:L.: « FRATERNITE DIONYSIENNE » - Orient de Saint Denis:

« ...La relation entre J-N et sa maman L est permanente, assurée principalement par 3 Frères de la Fraternité Dionysienne.... Et moi-même, parrain en titre. C'est le choix que nous avons fait d'une responsabilité collective pour assurer une relation constante entre la Loge et son filleul... J-N. notre filleul, nous apparaît comme un garçon intelligent et curieux, charmant et gentil. Il est aussi raisonnable... il s'intéresse à beaucoup de choses dont le sport qu'il pratique assidument... Il n'y a donc a priori pas d'inquiétudes à avoir à son sujet... ».

Le Parrain

De la part des Pupilles :

Dossier 465 - R.:L.: « ENERVIE LIBERATRICE P. FAVREAU » - Orient de Paris:

« Grande Loge De France, 20 mai 2017

Bonsoir à tous,

Je voudrais commencer par les remerciements, même si d'habitude cela se fait à la fin, mais j'ai tellement de gratitude par rapport à tout ce qu'il se passe ce soir, que je vais le faire au moins deux fois.

Tout d'abord, j'aimerais remercier le président de Solidarité Jeunesse, Philippe CELERIER, ainsi qu'Alain DUBUISSON, Jean Claude JOLY, (le frère qui nous offre le buffet), et La Grande Loge de France, pour avoir permis et aidé à l'organisation de cette soirée.

J'aimerais aussi vous remercier vous, d'être ici pour soutenir Solidarité Jeunesse et ses nombreux pupilles.

Et j'aimerais bien évidemment remercier les merveilleux musiciens qui sont là pour nous ce soir. J'aimerais les remercier particulièrement, car ce sont des gens qui travaillent beaucoup et qui ont des emplois du temps extrêmement chargés; et dans les temps qui courent, assez difficiles pour ce métier, c'est très délicat de demander à un musicien de prendre du temps pour répéter et travailler pour un concert non rémunéré. Mais s'ils sont là, ce n'est pas seulement parce que ce sont d'excellents musiciens, mais aussi parce que ce sont des amis. Et il a suffi que je leur dise "ça vous dit de faire de la belle musique pour un projet qui me tient à cœur?" pour qu'ils me disent oui, sans me poser de questions.

Il en va de même pour les membres du chœur, qui sont des musiciens amateurs, certes, mais ils ont aussi accepté avec enthousiasme de participer, et ont fait don de leur temps et leurs efforts pour la cause. Aussi à Bruno RUFFINEL, le directeur de l'école BG Art où je dirige ce chœur, pour son soutien et grâce à qui je continue ma vie professionnelle dans un superbe cadre.

Je remercie donc tous les "intervenants" de ce soir, de m'avoir fait confiance et de nous offrir leur art.

Je prendrais le soin de vous les présenter au fur et à mesure, c'est là la moindre des choses.

Bon, je ne prétends pas faire un discours dans le style du festival de Cannes, même si on est en plein dedans en ce moment, mais ce soir je suis un peu une porte-parole des pupilles de Solidarité Jeunesse, alors même si vous en avez peut-être déjà marre de m'entendre parler, il est important, avant de commencer, que je vous en parle, car c'est finalement pour Solidarité Jeunesse est ses pupilles qu'on est tous ici ce soir.

Je voudrais vous en parler non pas tellement de façon générale, mais vous raconter mon histoire personnelle avec Solidarité Jeunesse, pour donner un exemple de combien cet orphelinat est important; car je ne sais pas si tous les gens ici présents ne savent pas à quel point leur contribution est précieuse; à quel point cet orphelinat change des vies depuis qu'il existe.

Ma vie ne serait pas telle qu'elle est aujourd'hui sans eux, sans vous. Je ne serais pas ici, je n'aurais jamais rencontré ces musiciens remarquables, je ne travaillerais pas moi-même autant que musicienne et chef et chœur, tout simplement parce que je ne serais même pas à Paris. Ce concert est une façon toute petite de vous remercier pour tout ce que je vous dois.

(Ne vous inquiétez pas, je vais résumer hein! Mais je m'excuse d'avance si ça prend un peu de temps...)

Mon père, Pierre Favreau, était franc-maçon, comme son père avant lui, Pierre Favreau aussi, (ils étaient très originaux, il s'est fallu de peu pour qu'ils ne m'appellent pas Marie-Pierre Favreau).

Ma mère étant espagnole, c'est à Madrid que j'ai grandi, avec mes parents.

En l'an 2000, alors que j'avais 11 ans, mon père et moi avons eu un accident de voiture, pendant lequel mon père est décédé. Je restais seule avec ma mère.

Deux ou trois semaines après l'accident, on voyage en France, et on assiste à une cérémonie, dont j'apprendrais plus tard que l'on appelle ça une tenue funèbre, avec des hommes qui parlent de mon père comme étant leur frère à tous. Cela me touche énormément, même si mes souvenirs sont vagues, car mon cerveau décida à l'époque de se mettre en mode avion pendant un bout de temps, il ne recevait plus les informations de l'extérieur, disons.

Bref, à ce que mon cerveau arrive à retenir plus ou moins, je me rends compte que bien que mon père eut été un médecin exceptionnel, il l'était beaucoup moins en tout ce qui concernait les papiers ou les finances familiales, si bien que l'on se retrouve ma mère et moi sans pension de veuve ni économies, et on doit partir de notre maison car ma mère ne peut plus payer le loyer toute seule. (Je pars habiter chez mon oncle et ma tante tandis que ma mère part chez ma grand-mère.)

Mais seulement quelques mois plus tard, Solidarité Jeunesse entre en jeux, et ça y est, on peut rentrer chez nous. On peut aussi partir en vacances en été en France...Et je vois Maman qui envoie des photos, de moi, de nous, heureuses, à la plage..."Mais c'est pour qui c'est photos, Maman?" "C'est pour Solidarité Jeunesse".

Je comprends que c'est grâce à eux qu'on est là, que je vis chaque été des vacances inoubliables en France pendant mon enfance et mon adolescence; que je fais toutes ces choses que je ne peux pas faire à Madrid: voir mes amis français, manger des crêpes, monter à cheval, danser comme une folle "aux bal masqué oéoé" et tous ces souvenirs merveilleux qui font de moi une enfant heureuse, grâce à ces gens mystérieux à qui Maman envoie des lettres...je me souviens alors de tous ces frères de mon père.

Car voilà l'importance extrême de Solidarité Jeunesse pour nous, pupilles et parents, ce n'est pas seulement l'aide financière: c'est le sentiment de ne pas être seuls.

Tandis qu'on est petits, ce sont surtout les Mamans qui entretiennent la relation avec Solidarité Jeunesse, surtout pour ceux qui habitons loin de Paris, ou même de France dans mon cas.

Mais à 18 ans, je viens habiter à Paris (toujours grâce à eux) pour suivre mes études de musique au Conservatoire. Et c'est là que ces gens mystérieux deviennent des noms propres: Philippe, Mme. MUSSO, Georgette...Des personnes qui font depuis partie de ma vie, et à qui je dois tant.

Des personnes qui me disent: "si jamais tu as le moindre problème, on est là". C'est la phrase que tout être humain aurait besoin d'entendre dans sa vie.

SJ organise des rencontres entre pupilles, des sorties culturelles ou de loisir auxquelles ils invitent les pupilles des quatre coins de la France, les Mamans se connaissent, ils organisent une merveilleuse fête pour 150 de l'orphelinat...

Et puis, la bourse pour les études supérieures, ainsi que les prix d'encouragement, donnent au pupilles un cadre, là où les Mamans seules perdent un peu l'autorité face aux mauvaises décisions qui nous guettent à l'adolescence... Cette bourse nous fait réfléchir deux fois avant de faire des bêtises... je dis ça pour les autres moi j'ai toujours été exemplaire... je rigole bien-sûr, moi aussi j'ai fait mes bêtises comme tout le monde...

Puis, il y a 4 ans, c'est le tour de ma mère de faire une grosse bêtise en chopant un cancer bien comme il faut. Et après 2 ans de lutte, opérations, chimio et tous les cadeaux qui vont avec, les médecins nous disent qu'il ne lui reste que 6 mois de vie. Et là vient l'une des décisions les plus difficiles que je dois prendre de toute ma vie: qu'est ce que je fais, je rentre à Madrid pour être avec elle ces 6 mois qui lui restent? sachant que cela implique ne pas terminer mon année de fac, et donc de perdre ma bourse Erasmus pour l'année suivante, ainsi que mon tout nouveau travail entant que chef de chœur, et ma dernière année pour avoir mon Diplôme de Direction? Avec le consentement de ma mère, je décide de rester à Paris pour finir mes études mais aller tous les week-ends à Madrid pour être avec elle.

Sauf que, un billet d'avion par week-end, ça entraîne vite l'épuisement de toutes mes économies ainsi que les siennes, étant donné qu'on doit aussi payer une infirmière pour s'occuper de ma mère et de la maison. Au bout de 3-4 mois, je suis désespérée, alors je me souviens: "si un jour tu as le moindre problème, on est là". J'appelle Philippe, et je n'ai même pas besoin de lui en dire beaucoup: c'est grâce à SJ que je peux finir mes derniers mois d'études tout en continuant d'aller la voir.

C'est tout ça que je dois à SJ. Une enfance heureuse malgré le deuil, réaliser mon rêve d'étudier la musique à Paris, avec des encouragements au lieu du vieux "quoi tu veux être artiste? ouhlala hors de question"; c'est grâce à eux que j'ai pu vivre un peu plus en paix le départ de ma mère, finir mes Diplômes, travailler depuis 4 ans entant que chef de chœur, ou même un truc aussi simple mais essentiel qu'est payer mon violon (je rigole pas ça coûte hyper cher ces machins).

Bref, c'est grâce à eux que je gagne ma vie aujourd'hui entant que musicienne et comédienne, ce dont je rêvais depuis gamine, et c'est pour tout cela que je suis si reconnaissante d'avoir eu la chance que j'ai eu et que j'ai encore.

Alors je m'excuse pour ces 5 heures de discours interminable, mais j'espère que celui-ci aura pu vous aider à vous faire une idée d'à quel point il est important de continuer à soutenir SJ, pour que d'autres enfants puissent avoir la chance que j'ai eu. Et encore merci à SJ. Vous rendez les vies meilleures. »

Marie-Anne

Dossier 524 - R.:L.: « FRERES MAÇONS DE ST JEANS » - Orient d'Annecy:

« ... J'en profite aussi pour remercier chaleureusement l'équipe de Solidarité Jeunesse pour le prix d'encouragement... C'est toujours très agréable de se sentir soutenu et cela m'encourage à poursuivre dans cette voie ! Encore merci et dans l'espoir de vous revoir bientôt, »

« ... Cher Philippe CELERIER et toute l'équipe de Solidarité Jeunesse,

Je viens de finir ma deuxième année à Grenoble Ecole de Management, qui correspond à un Master 1. J'ai effectué le premier semestre à Grenoble, et le deuxième semestre (février à juin 2017) à Guangzhou, Guangdong, en Chine, avec une spécialisation marketing.

J'ai beaucoup apprécié l'étude des campagnes marketing de compagnies asiatiques et plus particulièrement chinoises. A travers ces campagnes marketing, nous avons pu explorer les spécificités culturelles de la clientèle asiatique, spécificités sur lesquelles j'ai pu échanger avec mes camarades chinois, ce qui était bien sûr passionnant. Sur les 5 matières que j'ai prises, 4 étaient des cours de MBA suivis par une majorité de Chinois déjà salariés et souhaitant se reconverter ou approfondir leurs compétences. Pour peu qu'on soit curieux et à l'écoute, ils partageaient volontiers leurs expériences professionnelles. Débattre sur les différences entre nos deux mondes professionnels a été très enrichissant.

Je ne pourrais raconter ici tout ce que j'ai appris de mon expérience en Chine, mais cette expérience, la plus longue que j'aie eue hors de la France, a changé ma perspective sur le monde et sur ma vie. En sortant du contexte européen, j'ai expérimenté toute la richesse d'une autre civilisation, d'autres contacts humains. Bien que j'aie déjà eu la grande chance de voyager pour de courts stages ou du tourisme, changer de contexte culturel, évoluer dans un milieu multiculturel pour une longue durée, partir à la rencontre du monde ont été des révélations.

A partir de septembre et pour l'année scolaire 2017-2018, je suis en année de césure. Je suis donc à la recherche de deux stages de 6 mois dans les relations internationales ou le développement durable, idéalement à l'étranger. Les domaines fonctionnels dans lesquels je souhaite travailler sont le *project management* et le *business development* ou la stratégie marketing.

L'année 2018-2019 constituera ma dernière année à Grenoble Ecole de Management. J'obtiendrai en 2019 le diplôme du DESMA, **Diplôme d'Etudes Supérieures en Management** du programme Grande Ecole.

En septembre 2018, j'hésite entre un semestre en géopolitique à l'université de Columbia, avec laquelle l'école a un partenariat, et un double-diplôme avec l'IRIS sur toute l'année... Pour finir, j'aimerais vous remercier pour votre soutien moral et financier continu, incarné par Marcel, notre parrain, et qui s'est matérialisé récemment... récompensant nos bons résultats scolaires.

Je ne pourrais trop exprimer ma gratitude à Solidarité Jeunesse et Marcel, pour toute l'aide que vous m'apportez. Grâce à vous, j'aborde l'avenir sans dette et en me consacrant pleinement à mes études, et j'aborde celui de ma sœur, qui m'est très chère, avec confiance. C'est ce que mon père voulait et je sais qu'il vous en est mille fois reconnaissant, là où il est, et, s'il n'y est pas, au moins à travers moi.

Je pense que si Maman a pu garder la tête hors de l'eau et obtenir toute l'énergie qu'il lui faut pour gérer toutes les démarches administratives, c'est par votre soutien sans faille et continu. Grâce à vos conseils et votre accompagnement, je suis également rassurée sur l'avenir d'Iris, ma petite sœur, qui rentre en 3^{ème} en septembre et songe à entrer au Lycée des Petites Filles de la Légion d'Honneur en Seconde.

Enfin, vous trouverez ci-joint mon bulletin du semestre où sont listées les matières que j'ai étudiées en Chine ainsi que les notes obtenues. Le professeur de la cinquième matière, *Strategic Marketing Management* (études de cas de campagnes marketing avec une orientation asiatique), n'a pas encore transmis ses notes officielles. Je vous les ferai parvenir dès leur édition.

Avec toute ma reconnaissance,... »

Estelle

De la part des Mères :

Dossier 535/2 - R.:L.: « 3 MAILLETS ARTS&AMITIES » - Orient d'Evreux:

« ... Nous voici rentrées à Evreux sans encombre. Il va falloir maintenant nous remettre de tant d'émotions et d'amour. Merci encore de nous avoir permis de vivre ce superbe week-end... »

Mère d'une pupille

Dossier 587 - R.:L.: « LE CONTRAT CAVARE » - Orient de Cavaillon:

« Guillaume et moi nous tenons à vous témoigner notre très grande satisfaction pour votre soutien.... Nous vous remercions de l'accompagner dans cette étape importante de son cursus scolaire qui non seulement lui permettra de valider sa deuxième année de « Bachelor commerce » mais également d'acquérir en autonomie, expériences professionnelle et compétence linguistique indispensable à la réussite de son examen du « TOIC » et de son futur métier dans le commerce. Consciente de votre participation au soutien de notre famille depuis près de cinq ans, je souhaiterais apporter, à mon tour, ma petite contribution à l'édifice de notre association. Je vous propose d'accueillir de temps à autre et surtout lors des d'été, un enfant ou un membre de notre association afin de lui faire découvrir la région Provençale et lui faire partager de bons moments au soleil du midi. Je reste à votre écoute si au besoin ma proposition vous tente. Je me permets, à nouveau, de vous exprimer toute ma gratitude ainsi que mes sincères remerciements ».

Mère d'un pupille

Dossier 575 - R.:L.: « CŒURS FIDELES DE L'ARTOIS » - Orient d'Arras:

« Encore un immense merci ! Avons fait le plein de fous rire et provisions de souvenirs ! Et Surtout de très belles rencontres... ».

Mère d'une pupille

Dossier 616 - R.:L.: « FRATERNITE DIONYSIENNE » - Orient de Saint Denis:

«Bonjour,

Mes sincères remerciements pour cette délicate attention, qui m'a particulièrement touchée ainsi que J-N. Cordialement. »

Mère d'un pupille

Dossier 615 - R.:L.: « AMICI » - Orient de Toulon:

« ...Je suis extrêmement sensible à vos trois envois consécutifs...Je sais par son Parrain et Grand-père ..., que vous êtes fidèles à cette démarche en faveur des pupilles depuis de très nombreuses années. Dans une société fragilisée et en perte de repères, votre rayonnement altruiste nous invite à espérer voir nos enfants se construire avec de vraies valeurs humanistes. Il leur suffira de suivre le chemin que vous avez la générosité de tracer. Avec tous mes remerciements, je vous prie de bien vouloir, Monsieur le Président, recevoir et transmettre à l'ensemble du Conseil d'Administration mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année. »

Grand-mère de 1 pupille

*

* *

Nous vous avons présenté le travail fait en commun par les Administrateurs. Le Conseil d'Administration a œuvré dans la sérénité et l'amour pour le plus grand bien de ceux dont l'Association a la charge.

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017.

Le Secrétaire Général
Michel LAFARIE



Le Président
Philippe CELERIER



Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Mercredi 21 mars 2018.

*

* *

VI - R A P P O R T F I N A N C I E R

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2017

Messieurs,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

Ce rapport comprend trois parties :

- I. Examen des comptes de l'exercice 2017 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.
- II. Le budget prévisionnel 2018 modifié et le budget prévisionnel de l'année 2019.
- III. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

I- EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice 2017 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

1. Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
2. Le compte de fonctionnement comparé avec celui de l'exercice précédent.
3. L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 présente un total de bilan de 1 826 020 € et un total du compte de fonctionnement de 514 883 € dégageant un excédent de fonctionnement de 41.173 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Continuité de l'association ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 15/04/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 504	9 504				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	60 980		60 980	3,34	60 980	3,42
Constructions	246 564	207 123	39 441	2,16	43 232	2,42
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	32 676	30 987	1 688	0,09	4 535	0,25
Immobilisations en cours	1 592		1 592	0,09		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	281		281	0,02	281	0,02
TOTAL (I)	351 596	247 614	103 982	5,69	109 028	6,11
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 591 780		1 591 780	87,17	1 567 835	87,82
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	128 878		128 878	7,06	107 110	6,00
Charges constatées d'avance	1 381		1 381	0,08	1 356	0,08
TOTAL (II)	1 722 038		1 722 038	94,31	1 676 301	93,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 073 634	247 614	1 826 020	100,00	1 785 329	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 305 247	71,48	1 233 954	69,12
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	467 046	25,58	467 046	26,16
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	41 173	2,25	71 293	3,99
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	1 813 466	99,31	1 772 293	99,27
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 710	0,09	1 100	0,06
. Organismes sociaux	1 802	0,10	1 465	0,08
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 514	0,25	3 661	0,21
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 528	0,25	6 810	0,38
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	12 555	0,69	13 036	0,73
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 826 020	100,00	1 785 329	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 15/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			442 024	100,00	436 981	100,00	5 043		1,15	
Total des produits d'exploitation (I)			442 024	100,00	436 981	100,00	5 043		1,15	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			109 742	24,83	99 391	22,74	10 351		10,41	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 617	0,37	1 525	0,35	92		6,03	
Salaires et traitements			13 659	3,09	12 605	2,88	1 054		8,36	
Charges sociales			3 494	0,79	3 059	0,70	435		14,22	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 939	2,47	10 785	2,47	154		1,43	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			329 838	74,62	311 129	71,20	18 709		6,01	
Total des charges d'exploitation (II)			469 289	106,17	438 495	100,35	30 794		7,02	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-27 265	-6,16	-1 513	-0,34	-25 752		N/S	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			23 946	5,42	22 657	5,18	1 289		5,69	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			23 946	5,42	22 657	5,18	1 289		5,69	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			23 946	5,42	22 657	5,18	1 289		5,69	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-3 320	-0,74	21 144	4,84	-24 464		-115,69	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 15/04/2018

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48 913	11,07	53 810	12,31	-4 897	-9,09
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	48 913	11,07	53 810	12,31	-4 897	-9,09
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	48 913	11,07	53 810	12,31	-4 897	-9,09
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 421	1,00	3 661	0,84	760	20,76
Total des Produits (I+III+V+VII)	514 883	116,48	513 449	117,50	1 434	0,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	473 710	107,17	442 156	101,18	31 554	7,14
RÉSULTAT NET	41 173	9,31	71 293	16,31	-30 120	-42,24
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 15/04/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 504	9 504				
<i>Licences Logiciels</i>	9 504		9 504	0,52	9 504	0,53
<i>Amortissement des logiciels</i>		9 504	-9 504	-0,51	-9 504	-0,52
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	60 980		60 980	3,34	60 980	3,42
<i>Terrains</i>					60 980	3,42
<i>TERRAIN BATI</i>	60 980		60 980	3,34		
Constructions	246 564	207 123	39 441	2,16	43 232	2,42
<i>Constructions</i>					235 381	13,18
<i>IMMEUBLE</i>	235 381		235 381	12,89		
<i>Installations generales</i>	11 183		11 183	0,61	6 882	0,39
<i>Amort./ Constructions</i>					-152 919	-8,56
<i>Amort./ Immeubles....</i>		199 995	-199 995	-10,94	-39 230	-2,19
<i>Amort./ Trvx - Constructions</i>		7 128	-7 128	-0,38	-6 882	-0,38
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	32 676	30 987	1 688	0,09	4 535	0,25
<i>Install. gene. agenc. amenag. div.</i>	17 047		17 047	0,93	17 047	0,95
<i>Materiel de bureau et informatique</i>	6 369		6 369	0,35	6 369	0,36
<i>Mobilier</i>	9 260		9 260	0,51	9 260	0,52
<i>Amortissement agencements</i>		15 594	-15 594	-0,84	-13 920	-0,77
<i>Amortissements matériel bureau</i>		6 369	-6 369	-0,34	-5 912	-0,32
<i>Amortissement mobilier</i>		9 025	-9 025	-0,48	-8 309	-0,46
Immobilisations en cours	1 592		1 592	0,09		
<i>Immos corp. En cours</i>	1 592		1 592	0,09		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	281		281	0,02	281	0,02
<i>Depots et cautionnements verses</i>	281		281	0,02	281	0,02
TOTAL (I)	351 596	247 614	103 982	5,69	109 028	6,11
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 15/04/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 591 780		1 591 780	87,17	1 567 835	87,82
<i>Actions</i>	47 497		47 497	2,60	47 144	2,64
<i>Compte Livret CCM TONIC +</i>	326 392		326 392	17,87	308 282	17,27
<i>COMPTE TONIC CROISSANCE 8 ANS</i>	10 000		10 000	0,55	10 000	0,56
<i>TONIC OBNL 2</i>	50 000		50 000	2,74	50 000	2,80
<i>TONIC OBNL 3</i>	50 000		50 000	2,74	50 000	2,80
<i>TONIC OBNL 4</i>	228 700		228 700	12,52	228 700	12,81
<i>TONIC OBNL 5</i>	228 700		228 700	12,52	228 700	12,81
<i>TONIC OBNL 6</i>	228 700		228 700	12,52	228 700	12,81
<i>O.P.C.V.M. ECOFI crédit coop</i>	250 901		250 901	13,74	250 901	14,05
<i>Bons de Caisse progressifs A</i>	100 000		100 000	5,48	100 000	5,60
<i>Autres valeurs mob. et creanc. ass</i>	59 617		59 617	3,26	58 916	3,30
<i>Parts Crédit Coopératif</i>	153		153	0,01	153	0,01
<i>Inter. courus/ Obligat'(Bons)</i>	11 121		11 121	0,61	6 340	0,36
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	128 878		128 878	7,06	107 110	6,00
<i>Chèques à encaisser</i>	2 950		2 950	0,16	4 938	0,28
<i>Banque_ C. Mutuel</i>	117 875		117 875	6,46	93 478	5,24
<i>C.C.B.P. Natexis _C/C._</i>	7 263		7 263	0,40	7 770	0,44
<i>Chèques postaux</i>	427		427	0,02	506	0,03
<i>Caisse siege social</i>	363		363	0,02	419	0,02
Charges constatées d'avance	1 381		1 381	0,08	1 356	0,08
<i>Charges constatees d'avance</i>	1 381		1 381	0,08	1 356	0,08
TOTAL (II)	1 722 038		1 722 038	94,31	1 676 301	93,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 073 634	247 614	1 826 020	100,00	1 785 329	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 305 247	1 233 954
Fond assoc. sans droits de reprise	1 264 225	1 194 831
Réserve financière	41 022	39 123
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	467 046	467 046
Réserve Legs	467 046	467 046
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	41 173	71 293
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	1 813 466	1 772 293
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 710	1 100
Personnel		
Personnel - rémunérations dues	1 166	1 100
Dettes provis. pr congés à payer	545	
. Organismes sociaux	1 802	1 465
Dettes / URSSAF....	1 304	1 123
Mutuelles	41	39
Caisses de retraites et prévoyance	324	303
Ch... sociales s/congés à payer	133	
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 514	3 661
Etat impôt sur les bénéfices	4 514	3 661
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
. Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		4 528	0,25	6 810	0,38
<i>Divers - Charges à payer</i>		4 528	0,25	6 810	0,38
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
TOTAL(IV)		12 555	0,69	13 036	0,73
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL PASSIF (I à V)		1 826 020	100,00	1 785 329	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 15/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			442 024	100,00	436 981	100,00	5 043		1,15	
Cotisations			442 017	100,00	436 981	100,00	5 036		1,15	
Pduits divers gestion			7	0,00			7		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			442 024	100,00	436 981	100,00	5 043		1,15	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			109 742	24,83	99 391	22,74	10 351		10,41	
Fournitures non stock. eau, énergie			1 369	0,31	837	0,19	532		63,56	
Fourmit. entretien & petit equip.			877	0,20	1 290	0,30	-413		-32,01	
Fournitures administratives			3 158	0,71	2 161	0,49	997		46,14	
Charges / nettoyage_local			1 578	0,36	1 941	0,44	-363		-18,69	
Location_Parking.					1 791	0,41	-1 791		-100,00	
Charges locatives et de copropriété			4 702	1,06	2 477	0,57	2 225		89,83	
Entretiens et réparations					1 170	0,27	-1 170		-100,00	
Entretien sur biens mobiliers			404	0,09			404		N/S	
Entretien ELM			237	0,05			237		N/S	
Primes d'assurance			2 411	0,55	2 350	0,54	61		2,60	
Honoraires			10 908	2,47	15 015	3,44	-4 107		-27,34	
FRAIS PUB REL.PUB 160 ANS			5 000	1,13			5 000		N/S	
Communication-Documents			1 829	0,41	2 592	0,59	-763		-29,43	
Frais de sortie des pupilles			46 972	10,63	48 944	11,20	-1 972		-4,02	
Frais de déplacements					6 676	1,53	-6 676		-100,00	
Missions			20 697	4,68			20 697		N/S	
Receptions					8 413	1,93	-8 413		-100,00	
Frais timbres et affranchissements			2 209	0,50	1 123	0,26	1 086		96,71	
SITE INTERNET			4 200	0,95			4 200		N/S	
Orange Wanadoo téléphone			2 097	0,47	2 039	0,47	58		2,84	
Services bancaires et assim.			887	0,20	571	0,13	316		55,34	
Cotisat°			206	0,05			206		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 617	0,37	1 525	0,35	92		6,03	
Part. employ._FPC_					90	0,02	-90		-100,00	
Formation continue (organisme)			177	0,04			177		N/S	
Taxes foncières			736	0,17	734	0,17	2		0,27	
Autres impots locaux			704	0,16	701	0,16	3		0,43	
Salaires et traitements			13 659	3,09	12 605	2,88	1 054		8,36	
Rémunération du personnel					12 179	2,79	-12 179		-100,00	
Salaires appointements commissions			12 671	2,87			12 671		N/S	
Congés payés			545	0,12			545		N/S	
Indemnités et avantages divers			443	0,10	426	0,10	17		3,99	
Charges sociales			3 494	0,79	3 059	0,70	435		14,22	
URSSAF-Retraite (Cotis° Pat.___			3 275	0,74	2 973	0,68	302		10,16	
Cot° autres organism. socx			133	0,03			133		N/S	

SJOM (Solidarité Jeunesse....)

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
<i>Medecine du travail, pharmacie</i>	86	86	0,02	0,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 939	10 785	154	1,43
<i>Dotat° aux amortissements</i>	10 939	10 785	154	1,43
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	329 838	311 129	18 709	6,01
<i>Charges diverses gestion courante</i>	3		3	N/S
<i>Allocations 1er trimestre</i>	55 559	42 571	12 988	30,51
<i>Allocations 2° trimestre</i>	55 559	40 409	15 150	37,49
<i>Allocations 3° trimestre</i>	56 522	45 883	10 639	23,19
<i>Allocations 4° trimestre</i>	55 676	45 883	9 793	21,34
<i>Allocat° Except°_ 3e CYCLE</i>	11 550	11 000	550	5,00
<i>Primes été</i>	17 200	18 400	-1 200	-6,51
<i>Primes hiver</i>	15 400	14 800	600	4,05
<i>Prix encouragement</i>	5 880	4 320	1 560	36,11
<i>Aides exceptionnelles</i>	56 491	87 863	-31 372	-35,70
Total des charges d'exploitation (II)	469 289	438 495	30 794	7,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-27 265	-1 513	-25 752	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	23 946	22 657	1 289	5,69
<i>Revenus valeurs mobil. placement</i>	23 946	22 657	1 289	5,69
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	23 946	22 657	1 289	5,69
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	23 946	22 657	1 289	5,69
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-3 320	21 144	-24 464	-115,69
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48 913	53 810	-4 897	-9,09
<i>Dons / loges</i>	29 981	29 222	759	2,60
<i>Dons individuels</i>	18 933	20 078	-1 145	-5,69
<i>Produits except° / opérat° gest°</i>		4 510	-4 510	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	48 913	53 810	-4 897	-9,09
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	48 913	53 810	-4 897	-9,09
Participation des salariés (IX)				

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Impôts sur les bénéfices (X)	4 421	1,00	3 661	0,84	760	20,76
Impôts/ Produits financiers	4 421	1,00	3 661	0,84	760	20,76
Total des Produits (I+III+V+VII)	514 883	116,48	513 449	117,50	1 434	0,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	473 710	107,17	442 156	101,18	31 554	7,14
RÉSULTAT NET	41 173	9,31	71 293	16,31	-30 120	-42,24
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

COMMENTAIRE SUR LA SITUATION COMPAREE DES BILANS AU 31 DECEMBRE 2017 ET 2016

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1. Locaux :

Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 980 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions	<u>11 183 €</u>
	<u>Soit une valeur brute globale de 307 544 €</u>

Moins

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements : <207 123 €>

Valeur nette des constructions 100 421 €

Le Conseil d'Administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

- le terme locaux à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.
- Les travaux engagés en 2007 (suppression d'une cloison) pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à 17 047 €; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 15 594 €.
- Les travaux engagés en 2017 pour l'assainissement de la cave pour 4 301 € figurent dans le compte intitulé « Installations générales » incluses dans la rubrique globale « Constructions » à l'actif immobilisé au bilan ; et ces travaux sont amortis à hauteur de 246 € à la clôture de l'exercice 2017.

2. Mobilier et matériel de bureaux

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur et ordinateurs dont deux ont été remplacés en 2014, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur totale est de 6 369 €.

L'amortissement pratiqué à la clôture 2017 est de 6 369 €.

Le mobilier de bureau acquis pour 9 259 €, est amorti entre 5 et 10 ans. Le cumul des amortissements pratiqués s'élève à 9 025 € à la clôture de l'exercice.

**3. Provision pour fonds de roulement concernant
l'immeuble contenant les bureaux**

281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

ACTIF CIRCULANT - VALEUR REALISABLES

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

➤ Des valeurs mobilières pour un montant total de 1 591 779 €
détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

* Parts sociales « Crédit Mutuel »	59 769 €
* un Livret Bleu (intérêts inclus) :	47 497 €
* 3 bons de Caisse à échéance Janvier 2019 d'une valeur totale	100 000 €
* Un compte TONIC OBNL	10 000 €
* Deux comptes TONIC OBNL	100 000 €
* Trois comptes TONIC OBNL	686 100 €
* intérêts courus au 31/12/2017 sur bons de caisse et Livret :	11 121 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif) (valeur au 31/12/2017 : 267 726 plus-value latente 16 825€)	250 901 €
* C.A.T. TONIC CROISSANCE 8 ans :	326 392 €

Montant total des Valeurs Mobilières : 1 591 780 €

➤ Des disponibilités pour un montant total de : 128 878 €

➤ Des charges constatées d'avance, relatives à l'exercice 2017
pour un montant total de : 1 381 €

BILAN - PASSIF

FONDS DE DOTATION ASSOCIATIF

D'un montant total de 1 305 247 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 264 225 €, correspondant à un peu plus de 2 années de fonctionnement.
- Une réserve financière, actuellement de 41 022 €, que nous proposons de doter de 1 943 € correspondant à 10% du résultat financier net (c'est-à-dire après impôt) de l'exercice clos en 2017, ce qui portera son solde à 42 965 €.

AUTRES RESERVES

Elles s'élèvent à 467 046 €.

DETTES

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

° Des dettes sociales et fiscales pour un montant de 8 026 €

Elles comprennent le salaire de décembre, les charges sur les salaires du 4^{ème} trimestre 2017, ainsi que l'impôt dû sur les produits financiers.

° Des diverses sommes à payer pour un total de 4 528.00 €

> Ce solde comprend essentiellement :

- Le solde des honoraires de commissariat aux comptes pour 4 500 €.

COMPTE DE RESULTAT

DONS

Les dons des loges à SOLIDARITE JEUNESSE sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (29.981€ en 2017 c/ 29.222 € en 2016, soit une hausse de 759 €)

Les dons individuels sont en diminution, entre les 2 exercices (18.933 € en 2017 c/ 20.078 € en 2016, soit une baisse de 1.145 €)

PRODUITS FINANCIERS

Les comptes sur Livret :

Ils sont rémunérés au taux de 0,75 % nets d'impôt en ce qui concerne le Livret Bleu, au taux de 4,61 % pour le Compte à Terme TONIC CROISSANCE 8 ans.

Les revenus du C.A.T. Tonic Croissance sont soumis à l'impôt au taux de 24%, et ceux générés par les parts sociales du Crédit Mutuel au taux de 10%.

Les six de six comptes à terme TONIC OBNL à 84 mois pour un montant de 796 100 €, ont été rémunérés comme suit :

- Un de 10 000 € à échéance 12/2022 (au taux actuariel brut : 1.25%)
- Deux de 50 000 € à échéance 04/2023 (au taux actuariel brut : 1.05 %)
- Trois de 228 700 € à échéance 06/2023 (au taux actuariel brut : 0.80%)

Ces comptes à terme seront rémunérés à l'échéance au taux actuariel annuel brut indiqué, avant retenue à la source au taux actuel de 15 %.

Ce taux est réduit en cas de remboursement anticipé. Sur 2017 il est respectivement de 0,511%, 0,324% et de 0,243%.

Les trois Bons de Caisse Progressif, souscrits en Janvier 2014 et tous à échéance en Janvier 2019 sont répartis comme suit :

- Deux de 25 000 € chacun
- Un de 50 000 €

rémunérés au taux actuariel de 2,51 % (avant déduction de la retenue à la source de 15%).

Par conséquent, voici la décomposition du résultat financier (compte tenu de l'impôt sur les bénéfices y afférent) :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Orange	+ 353 €
Intérêts s/ le C.A.T. TONIC CROISSANCE	+ 18 581 €
Intérêts s/ les Bons de Caisse Progressifs (à 5 ans : provision)	+ 2 094 €
Intérêts s/ les Bons de Caisse Capital Association (à 5 ans : provision)	+ 2 215 €
Après déduction des retenues à la source provisoires.	

(plus) :

Revenus des parts sociales Crédit Mutuel	+ 702 €
--	---------

(moins) :

Impôt sur les revenus financiers	- 4 515 €
----------------------------------	-----------

soit un résultat financier net :	<u>+ 19 430 €</u>
----------------------------------	-------------------

CHARGES D'EXPLOITATION

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2016 et 2017 :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Charges externes	109.742 €	99.391 €
(<u>Dont :</u> <i>Frais de sorties des pupilles = 46.972 €</i>)		
Impôts et taxes	1.617 €	1.525 €
Salaires & Charges	17 153 €	15 664 €
(<i>soit : Salaires : 13 659 € et charges sociales : 3 494 €</i>)		
Dotations aux amortissements	10 939 €	10 785 €
	139.451 €	127.365 €
Versements aux pupilles	329 838 €	311 129 €
	.	
TOTAUX :	469 289 €	438 494 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré un excédent de 41 173 € contre 71 293 € l'année précédente.

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de 41 173 € au fonds de dotation associatif.
Et de prélever sur ce même fonds 1 943 € afin de les affecter à la réserve statutaire, au titre du résultat financier.

II- BUDGET PREVISIONNEL

Votre Conseil d'Administration vous propose de voter comme suit le budget 2018 modifié :

<u>BUDGET PREVISIONNEL 2018 modifié</u>			
<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations : à 13,50 € (32 000 sociétaires)	432 000.00	Pupilles en "Prise en Charge Totale :	
Dons	50 000.00	- Allocations trimestrielles	240 000,00
Produits financiers	20 000.00	- Complément exceptionnel pour études supérieures	18 000,00
		Aides exceptionnelles (T et M)	60 000.00
		Primes de vacances (T et M)	38 000.00
		Prix d'encouragement (T et M)	6 000.00
		Actions sociales & culturelles	50 000.00
		Frais généraux	90 000.00
<u>TOTAUX</u>	<u>502 000.00</u>	TOTAUX	<u>502 000.00</u>

<u>BUDGET PREVISIONNEL 2019</u>			
<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations : à 13,50 € (32 500 sociétaires)	439 000.00	Pupilles en "Prise en Charge Totale :	
Dons	45 000.00	- Allocations trimestrielles	250 000.00
Produits financiers	20 000.00	- Complément exceptionnel pour études supérieures	20 000.00
		Aides exceptionnelles (T et M)	52 000.00
		Primes de vacances (T et M)	40 000.00
		Prix d'encouragement (T et M)	8 000.00
		Actions sociales & culturelles	50 000.00
		Frais généraux	84 000.00
TOTAUX	<u>504 000.00</u>	TOTAUX	<u>504 000.00</u>

NOTA :Les frais généraux regroupent les charges externes, les impôts fonciers et les taxes, les salaires, les charges sociales, les amortissements, ainsi que les impôts sur les produits financiers.

III - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonnique

90, rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions déjà approuvée par l'Assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

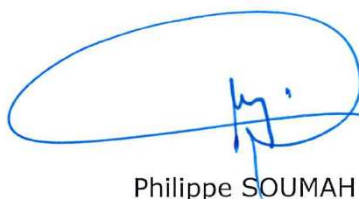
CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2018

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Philippe SOUMAH

SOLIDARITE JEUNESSE **Orphelinat Maçonnique**

90, rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres de l'association SOLIDARITE JEUNESSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIDARITE JEUNESSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient

mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2018

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Philippe SOUMAH